# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARIEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9º Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(63. SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1re séance du mardi 12 novembre 1991

www.luratech.com



### SOMMAIRE

#### PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

 Loi de finances pour 1982 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5785).

#### JEUNESSE ET SPORTS

- M. Gérard Bapt, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Georges Hage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Hubert Falco, Alain Néri, Guy Drut, le rapporteur pour avis, Edouard Landrain, le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis, François Asensi.

Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports; MM. le rapporteur pour avis, Edouard Landrain, Guy Drut, Alain Néri.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 5802).

# LuraTech

www.luratech.com

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

#### PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,

vice-président

La séance est ouverte à dix heures.

Mi. le président. La séance est ouverte.

1

#### **LOI DE FINANCES POUR 1992**

(DEUXIÈME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240, 2255).

#### JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

La parole est à M. Gérard Bapt, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Monsieur le président, madame le ministre de la jeunesse et des sports, mes chers collègues, je regrettais l'an dernier – une fois n'est pas coutume – la stagnation des crédits attribués au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, au regard, notamment, de la progression importante des crédits alloués à l'éducation nationale et à la culture depuis plus longtemps, et réclamais le rattachement de l'administration de la jeunesse et des sports au Premier ministre.

Je me félicite de voir mes vœux exaucés cette année.

La transformation du secrétariat d'Etat en ministère est significative de la priorité accordée cette année par le Gouvernement à la politique du sport et de la jeunesse après une longue phase de stagnation.

Cette priorité se traduit aussi par un accroissement sans précédent des crédits budgétaires mis à la disposition du ministère malgré la volonté du Gouvernement de limiter au plus prés les dépenses de l'Etat.

Les dotations dont bénéficiera le ministère atteindront, en 1992, 2836,8 millions de francs contre 2 578 millions de francs en 1991, soit une progression supérieure à 10 p. 100 en francs courants, tandis que la progression du budget général est limitée à 2,9 p. 100. Il en résulte un accroissement de la part du budget consacré à la jeunesse et aux sports dans le budget de l'Etat, part qui passe de 0,19 p. 100 à 0,22 p. 100. Je note avec satisfaction cette évolution qui, je le répète, vient inverser une tendance à la lente dégradation observée au cours de ces dernières années.

11 faut souligner l'accroissement considérable - 27,55 p. 100 - des dépenses d'intervention au titre IV, qui s'établiront à 1 062 millions de francs, contre 883 millions de francs en 1991, soit près de 230 millions de francs de mesures nouvelles pour les seules interventions du ministère.

La jeunesse et les sports apparaissent donc bien comme l'une des priorités gouvernementales pour l'année 1992. Cette priorité se traduit notamment par un effort d'ampleur exceptionnelle en faveur de la politique d'insertion sociale des jeunes dans la ville. Elle se concrétise en particulier par le financement de la seconde tranche d'implantation de 1 000 équipements sportifs de proximité, un soutien accru

pour les projets conçus par les jeunes, le développement des petits clubs sportifs - plus 44 millions de francs - et l'augmentation des crédits pour l'aménagement du temps de l'enfant : plus 21 millions de francs.

Enfin la préparation des délégations françaises aux Jeux olympiques d'hiver et d'été sera assurée et les recettes du Fonds national pour le développement du sport permettront de solder les engagements de l'Etat à l'égard du comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 1992.

L'exécution du budget de l'année 1990 met en évidence une nouvelle hausse du taux de consommation des crédits à 95,24 p. 100, faisant suite à celle observée sur les crédits utilisables en 1989, dont le taux de consommation était passé à 92,6 p. 100, après 89,58 p. 100 en 1988. Cela marque une amélioration progressive de la consommation budgétaire dont le rapporteur de la commission des finances ne peut que se l'éliciter, madame le ministre, en rendant, en l'occurrence à votre précédesseur Roger Bambuck, ce qui revient à sa gestion.

Je souhaite également, ce qui est plus inhabituel, parler dés aujourd'hui de l'exécution du budget de l'année en cours, bien que l'on soit encore relativement Ioin de la fin de l'exercice, parce que cette exécution a été marquée par deux événements budgétaires majeurs.

L'un est négatif: c'est l'annulation de 90 millions de francs, soit 3,54 p. 100 du total des crédits ouverts, qui résulte de l'arrêté du 9 mars 1991 pris par le Gouvernement pour maîtriser les dépenses publiques après la guerre du Golfe. Ont été annulés 14 millions sur le titre 111, 70 millions sur le titre IV et 7 millions sur les titres V et VI.

Les conséquences de l'arrêté d'annulation semblent devoir être limitées, mais d'autres annulations survenant en fin d'année deviendraient insupportables. Je pense refléter l'avis unanimement désapprobateur de la commission des finances devant une telle hypothèse.

L'autre événement majeur de l'année budgétaire 1991 a été heureusement positif. Il s'agit de l'opération « été-jeunes » annoncée le 12 juin dernier par le Premier ministre à l'issue du comité interministériel consacré à la ville. Quatre actions ont été lancées : construction d'équipements sportifs de proximité, ouverture gratuite de terrains de sport, ouverture d'ateliers de jeunes, aide à 1 000 projets de jeunes. Elles se sont traduites dans la réalité avec un rapidité très louable grâce à la mise en place des crédits nécessaires et au mouvement d'adhésion suscité par ce plan dans les milieux associatifs et sportifs ainsi que parmi les collectivités locales. 531 équipements de proximité ont déjà été lancés grâce à un financement affecté de 100 millions de francs pour 1991 et il faut noter l'effort d'entreprises françaises, comme le groupe Rhône-Poulenc, qui a offert des milliers de ballons. En outre, 416 ateliers de proximité ont mobilisé 8 000 jeunes sur les chantiers collectifs grâce à 30 millions de francs supplémentaires. Ces actions ont été une réussite du fait de l'engagement militant des services extérieurs de la jeunesse et des sports. Je pense, en rendant hommage à ceux-ci, me faire l'interprète des élus locaux ou associatifs, qui sont les partenaires, madame le ministre, de vos fonctionnaires sur le terrain.

Cet hommage rendu à vos personnels va me permettre de passer au seul aspect négatif de ce budget pour 1992: la poursuite des suppressions d'emplois. Globalement, les crédits du titre III progressent de 1,4 p. 100, bien que se poursuivent l'application en faveur des personnels du protocole Durafour de rénovation de la grille de la fonction publique, pour un coût de 3 millions de francs, ainsi que le plan Jospin de revalorisation des personnels pédagogiques, pour un coût de 6,8 millions de francs. Mais 104 emplois seront supprimés en 1992 après les 89 de 1991, ce qui portera à 500 le nombre des emplois supprimés depuis 1986. Il s'agira, en 1992, de 51 suppressions de postes administratifs,

mais aussi de 53 suppressions dans le secteur jeunesse et sports, de 10 pour la jeunesse et la vie associative et de 43 pour les activités sportives.

La poursuite des suppressions de postes à caractère pédagogique ou d'animation me semble davantage procéder de mesures d'ensemble que correspondre à une réflexion véritable sur le rôle éducatif et social de votre ministère. Je souhaite qu'à l'occasion de la présentation du budget de 1993, vous soyez en mesure, au nom du Gouvernement, de présenter des perspectives claires et argumentées en matière de gestion prévisionneile des effectifs du ministère de la jeunesse et des sports.

Le changement éclatant et historique du budget de 1992 apparaît au titre IV. Les crédits d'intervention progressent de 27,5 p. 100, avec 230 millions de francs de mesures nouvelles, dont 124 pour la jeunesse – plus 25 p. 100 – et 105 pour le sport : plus 31 p. 100. Leur part dans le budget était de 22 p. 100 en 1987, elle est de 37,5 p. 100 en 1992 ; ce rééquilibrage redonne au ministère de la jeunesse et des sports une véritable crédibilité.

Le chapitre « jeunesse et vie associative » passe de 492 à 616 millions de francs. Cette augmentation profite surtout à l'article 22, « Aide aux projets des jeunes », qui augmente de 90 millions de francs, soit de 112 p. 100. Il est loisible, néanmoins, devant une telle hausse, de se poser le problème de la gestion, c'est-à-dire des capacités à instruire et à traiter un nombre de dossiers qui serait multiplié par dix. Aussi, un certain redéploiement, notamment pour permettre une progression des postes FONJEP, pourrait être souhaitable et une amélioration serait là aussi bienvenue en cours de discussion parlementaire.

En effet, après la remise à niveau opérée depuis 1988, après la suppression de 450 postes FONJEP effectuée en 1987, le nombre de postes s'est stabilisé à 2 355. La création de 200 postes ainsi que la revalorisation de la participation de l'Etat, stabilisée à 43 000 francs par poste depuis 1990, seraient souhaitables.

Les crédits concernant l'information des jeunes progressent également fortement, de 40 p. 100, avec 14 millions de francs de mesures nouvelles.

Les centres « information jeunesse », qui accueillent en moyenne 4 milions de jeunes par an, sont un relais privilégié du développement des politiques interministérielles en direction de la jeunesse. On relève que 70 p. 100 des demandes concernent l'emploi et la formation professionnelle, mais il s'agit aussi de services de toute nature, de support aux manifestations locales ou de coordination de l'action des organismes concernés par la jeunesse, y compris en matière de santé et de prévention ; par ailleurs, 104 000 « cartes jeunes » ont été distribuées en 1990.

Les crédits destinés aux centres de vacances et de loisirs augmentent de 7,4 p. 160, ceux destinés à l'aménagement du rythme de vie de l'enfant sont fixés à 235 millions de francs, dont 19,5 millions viendront encore du FNDS.

Enfin, les crédits destinés aux échanges internationaux seront stabilisés au même niveau qu'en 1991, année qui avait néanmoins connu des annulations budgétaires.

Je pense pourtant qu'au moment où les échanges sont en phase ascendante avec les pays de l'Est et où ils devraient être accrus, avec les pays francophones d'Afrique, avec le Maghreb et le Liban, il serait souhaitable d'accroître l'effort en direction des associations organisatrices.

J'attire également votre attention sur la situation de l'OFAJ – Office franco-allemand pour la jeunesse – qui a déjà réalisé des efforts de compression de son budget de fonctionnement au cours des années passées et dont le budget stagne.

Or la réunification allemande a accru les besoins dans les nouveaux Länder, plus pauvres, et les échanges avec l'Europe centrale, avec la Roumanie et les pays baltes notamment, sont à intensifier.

Le nombre des participants aux échanges a crû de 10 000, passant de 144 000 à 154 000 entre 1989 et 1990.

Concernant la vie associative, j'ai déjà évoqué le problème des postes FONJEP. Je souhaite aussi le faire concernant des crédits de formation professionnelle qui ne s'inscrivent que par délégation dans votre budget et financent les formations DEFA. Leur suppression sans préavis a créé un émoi tout à fait justifié et je souhaite que vous soyez en mesure dès aujourd'hui de nous rassurer.

Les crédits consacrés au sport passent de 340 millions de francs à 446 millions de francs, soit une progression de 31 p. 100.

Un effort considérable est réalisé en faveur de la pratique sportive, avec priorité au terrain, qu'il s'agisse des équipements sportifs de proximité, pour financer 500 nouveaux sites, ou de l'aide aux petits clubs, avec un crédit de 60 millions de francs contre 16 millions en 1991.

Toutefois, en dépit des 44 millions de francs de mesures nouvelles en faveur des petits clubs, l'article 40, qui regroupe l'ensemble des crédits destinés à favoriser la pratique sportive, diminue de 30 millions de francs. Je souhaite que vous nous précisiez à quelles actions cette réduction sera appliquée.

Enfin, un effort remarquable est consenti pour les Jeux olympiques, puisque leur préparation bénéficiera d'une mesure nouvelle de 50 millions de francs. L'Etat aura versé, au 15 août 1991, un total de 387,6 millions de francs pour les équipements sportifs olympiques. Le reliquat s'élève à 81 millions de francs pour les travaux de finition des équipements qui ont été testés lors de compétitions internationales.

Les contributions publiques au budget du COJO s'établissent donc ainsi: 15,3 p. 100 pour l'Etat, 1,3 p. 100 pour la région, 1,3 p. 100 pour le département et 2,9 p. 100 pour les communes, ce qui est important. Il faut d'ailleurs noter que certaines d'entre elles connaissent des difficultés financières profondes; une aide exceptionnelle devrait leur être consentie par l'Etat et la région.

Je parlerai maintenant du Fonds national pour le développement du sport, dont les recettes continuent à pâtir de la désaffection croissante du public pour le Loto sportif, désaffection dont on peut remarquer qu'elle accompagne la diminution du nombre moyen des spectateurs dans les stades.

En 1990, les recettes en provenance du Loto national sont devenues plus importantes que celles en provenance du Loto sportif.

Pour 1991, le ministre du budget a garanti un plancher de recettes pour le FNDS à 830 millions de francs. Cet engagement vaut-il aussi pour 1992? Nous serions dans ce cas en train de nous acheminer sans le dire vers une forme de rebudgétisation.

Quoi qu'il en soit, la situation actuelle n'est pas satisfaisante, ni pour le FNDS, ni pour la Française des jeux, et encore moins pour les dirigeants fédéraux, en butte à des problèmes de trésorerie parfois inextricables.

Aussi ai-je l'intention de réclamer, à l'occasion de la discussion des comptes spéciaux du Trésor, un prélèvement forfaitaire annuel à négocier avec la Française des jeux, accompagné d'un retour à la proportionnalité du prélèvement sur le P.M.U., au taux de 0,254 p. 100, qui était en vigueur jusqu'en 1986, moment de la création et de la montée en charge du Loto sportif, ainsi que d'une taxation au profit du FNDS des recettes de casinos et autres machines à sous.

Je note par ailleurs qu'une recette de 300 millions de francs en provenance du P.M.U. serait indûment perçue par la ville de Paris pour un entretien des hippodromes qu'elle n'effectue pas.

- M. Guy Drut. Ce n'est pas vrai!
- M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Pourquoi ne pas la verser au FNDS sans déroger à la destinée sportive originelle de ce versement exceptionnel?
  - M. Eric Raoult. Règlement de compte!
- M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. A défaut de cette réforme des structures de recettes du FNDS, il est absolument nécessaire que la prévision de recettes inscrite chaque année dans la loi de finances soit garantie par le budget, de manière que votre ministère et le mouvement olympique, cogestionnaires du FNDS, développent une politique planifiée, non aléatoire, et que l'on ne puisse plus en revenir aux errements très préjudiciables de la gestion des années Bergelin.

Il faudra bien aussi engager une réflexion d'ensemble et prospective sur les problèmes posés par le financement du sport de compétition. Loto sportif inclus, le financement national du sport a stagné en valeur depuis 1984, alors que les besoind de toute nature se sont accrus et que le nombre des licienciés a doublé.

Il faut, certes, tenir compte du financement public local, qui s'est considérablement accru avec la décentralisation. Il a concerné d'abord les équipements puis, plus récemment, le fonctionnement. Mais la prise en charge du sport d'élite ne peut avoir un cadre local ni même régional. Elle doit être nationale, voire, pour l'avenir et pour certaines disciplines, européenne.

Une mission parlementaire pourrait-elle, madame le ministre, s'engager dans ce travail de diagnostic et de prospective? Quoi qu'il en soit, il faut ouvrir ce chantier. Votre prédécesseur avait fait un geste en ce sens en organisant des assises sur le financement du sport.

Il reste, que, pour reprendre la formule du président Paillou, votre budget est le meilleur depuis vingt-cinq ans. (Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

- M. Guy Drut. M. Paillou, dans les tribunes, est dubitatif!
- M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Il vaut par ses chiffres, qui sont inscrits, par la volonté politique manifestée par Mme le ministre et par l'espoir qu'il a déclenché chez tous les acteurs de l'éducation populaire et du sport. Il est bon que l'Etat prenne enfin la mesure de leur rôle dans le cadre d'une plus vaste politique d'intégration et de cohésion sociales, où les valeurs sportives doivent avoir toute leur place.

Ce budget ne doit être qu'un début. Entre 1984 et 1991, le budget de la jeunesse et des sports avait pardu 22 p. 100 en francs constants. Il doit marquer une rupture durable avec la chronicité des insuffisances antérieures. Il mérite, dans cet esprit, d'être adopté conformément à ce qu'a fait la commission des finances.

Voilà pourquoi, en conclusion, je lancerai un appel aux députés, qui peuvent être militants du sport en dehors du fait qu'ils sont aussi des militants politiques, pour que ce renouveau soit accompagné par un vote positif de l'Assemblée, dont la signification serait la volonté affichée par la représentation nationale de le voir se prolonger dans la durée en s'inscrivant dans les futures lois de finances. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

- M. Eric Raoult. Chiche, mais à condition de refaire le budget!
- M. le président. La parole est à M. Georges Hage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.
- M. Georges Hege, rapporteur pour avis. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, il faut savoir raison arithmétique gardée.
  - M. Eric Recult. Très bien!
- M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Après avoir régulièrement décliné depuis dix ans il culminait à 0,27 p. 100 du budget de l'Etat en 1982 pour se situer à 0,19 p. 100 l'an dernier -, le budget de la jeunesse et des sports, dans son cru ministériel de 1992, atteindrait, s'il était voté, le chiffre de 0,21 p. 100. Je concède donc qu'il y a eu pire, mais vous me concéderez que ce budget échappe ainsi à la décadence, persuadé que je suis que sa progression sera analysée comme une simple mesure de rattrapage rendue plus nécessaire alors que les crédits du FNDS se réduisent d'année en année.

Qu'un ministre le présente aujourd'hui, fût-ce vous, madame, dont personne ne conteste la qualité, ne change rien à l'affaire.

Dans le même temps, le budget de la culture, bénéficiant d'une faveur élyséenne insigne, aura doublé, approchant jusqu'à la toucher la terre promise du 1 p. 100. (Sourires.) Si je suis sensible évidemment au charme discret de celui-ci, je ne puis m'empêcher de penser que celui-là pâtit de la disgrâce d'un sous-produit culturel. J'entends ici simplement souligner le maintien obstiné et profondément injuste — j'y reviendrai — de cette distorsion et je déplore qu'une fois de plus, en dépit de mes exhortations, se soit trouvée en commission une majorité pour le voter.

Au gré des gouvernements, une majorité de parlementaires, défenseurs déclarés du monde associatif et sportif, considèrent comme inéluctable sa médiocrité, tolérent la précarité des moyens extra-budgétaires qui, au lieu d'abonder un budget de l'Etat en progrès, pallient ses carences. Ils se condamnent à attendre comme une aubaine que le Quai de Bercy comble l'écart entre l'escompté et le réellement perçu des recettes du FNDS.

La jeunesse et les sports vivent ainsi à crédit tandis que, par la voie sportive et associative qui, traditionnellement, se déclare apolitique, chemine la pédagogie de l'austérité.

Je n'entends pas reprendre à cette tribune toutes les analyses de mon rapport sur le projet de budget, mais j'insisterai sur certains de ces aspects.

J'observerai en préambule que l'exécution du budget de 1991 a été affectée par le gel des subventions aux fédérations et aux associations – qui ont dû emprunter pour survivre –, par des annulations de crédits, guerre du Golfe oblige, d'une ampleur exceptionnelle – 90 millions de francs pour les crédits de paiement, dont plus de 68 millions pour ce qui concerne les interventions publiques –, par le dégagement d'un crédit de quelque 90 millions de francs en faveur des équipements sportifs de proximité, ponctionnés sur les crédits restant d'intervention publique après annulation, par la surévaluation excessive des recettes prévisionnelles du FNDS – 600 millions recouvrés contre 830 attendus.

Dans le projet en discussion, outre l'ampleur des mesures de redéploiement, qui soulève de multiples interrogations, et la poursuite de suppressions d'emploi, sans compter les opérations de regroupement des crédits de fonctionnement destinés aux services extérieurs – on a parlé à ce sujet d'« opticité » –, de nouveaux dispositifs méritent notre attention vigilante, tels que les aménagements sportifs de proximité et les aides aux projets des jeunes, lesquels absorbent plus du quart des crédits d'intervention et mobilisent 70 p. 100 des mesures nouvelles inscrites au titre IV. En leur absence, le projet de budget croîtrait de 3,3 p. 100 seulement et serait ramené à 0,197 p. 100 du budget de l'Etat, soit un niveau qui valut au budget précédent d'être qualifié par le président du CNOSF de « budget de la honte ».

- M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Nous ne faisons par les mêmes citations!
- M. Georges Haga, rapporteur pour avis. Dans ces conditions, on ne peut pas considérer, à la différence du président du CNOSF, que ce budget, en particulier pour ce qui concerne les sports, constitue l'un des meilleurs budgets depuis un quart de siècle. Tout au pius peut-on estimer, compte tenu du niveau inexorablement dérisoire des crédits affectés à la jeunesse et aux sports, que le budget de 1992 n'est point le pire, comme je l'ai dit.

Les 50 millions de mesures nouvelles en faveur des Jeux olympiques ne sont pas reconductibles.

Les équipements sportifs de proximité mobilisent 100 millions de francs. Ce crédit sera-t-il renouvelé en 1993 ?

Les crédits dégagés en faveur de la création de mille points « info-jeunes » seront-ils reconduits en 1993? Les crédits consacrés à l'aide aux projets des jeunes soulèvent également de multiples interrogations. La mesure nouvelle de 90 millions de francs peut notamment apparaître comme un simple artifice comptable faisant émarger au budget de la jeunesse et des sports des crédits relevant d'autres ministères.

Le CNAJEP, le conseil national des associations de jeunesse et d'éduction populaire – et il n'est pas le seul – déplore la diminution des crédits affectés à la formation – moins 10,36 millions de francs –, des moyens financiers pour les échanges internationaux – moins 500 000 francs – et il demande : comment, avec plus de crédits, faire moins ? – et il dénonce le recul de la médiation sociale incamée par les associations de jeunesse et leur mise à l'écart.

La jeunesse au plein air déplore quant à elle la nonreconduction de certaines actions menées depuis plusieurs années par le ministère, en particulier en matière de formation, de vacances, de loisirs et d'insertion.

J'interroge à mon tour : ne peut-on penser, sachant que l'ouverture du marché unique entraînera une déqualification des diplômes et d'animateur et d'éducateur sportif, que la suppression de 108 postes et la diminution des crédits consacrés aux animateurs anticipent l'alignement par le bas de ces diplômes qui suivra l'abolition des frontières ?

L'accent mis sur la politique de la ville n'invite-t-il pas à se demander si le ministère de la jeunesse et des sports n'est pas en voie de se transformer en un simple satellite du ministère de la ville,...

M. Eric Raoult et M. Hubert Falco. Bonne question !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. ... ce que corroborent à la fois l'importance des crédits inscrits au budget de la jeunesse et des sports, qui concourent à la politique de la ville, et le fait qu'apparemment aucun crédit de ce ministère n'a été transféré au budget de l'équipement, dans le cadre de l'opération « développement social des quartiers », à la différence d'autres ministères, tels que ceux de la culture, pour 25 millions de francs, du travail et de l'emploi, pour 20 millions de francs au titre de la promotion de l'emploi et 12 millions au titre de la formation professionnelle, ou des affaires sociales et de l'intégration, pour 17 millions de francs au titre du développement social et de la prévention de l'exclusion sociale, ainsi que pour 10,6 millions de francs au titre des interventions en faveur des travailleurs migrants?

Plus que jamais, il faut aujourd'hui se demander quelle est la signification exacte de l'existence du ministère de la jeunesse et des sports, dont l'action dans le domaine des sports illustre l'installation d'un sport à deux vitesses : le sport des exclus, particulièrement des jeunes défavorisés – un sport de seconde zone, de « zonards » – pris en charge par l'Etat – alors que mieux vaudrait favoriser l'emploi qualifié et le logement décent – et un sport haut de gamme favorisant le développement de multiples activités économiques et commerciales, géré sans partage par le mouvement sportif institutionnel dans le cadre du FNDS.

Le sport n'est ni une thérapeutique ni une assistance sociale.

#### M. Philippe Séguin. Ce n'est pas sûr!

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Pour conclure cette partie de mon rapport consacré aux crédits prévus pour 1992, je dirai que, représentant 0,21 p. 100 du budget initial de l'Etat, ils sont en fait destinés à masque l'abandon d'actions essentielles que devrait memer le ministre de la jeunesse et des sports. En effet, comment expliquer le caractère paradoxal de la situation actuelle, où les mouvements de jeunesse, notamment le CNAJEP, portent une appréciation critique sur les crédits consacrés à la jeunesse, lesqueis sont pourtant apparemment significativement abondés, quoique d'affectations imprécises, et où le président du CNOSF ordinairement mieux inspiré — mais quelle grâce l'a visité? tient des propos dithyrambiques sur ceux affectés au sport alors que les ressources du FNDS s'épuisent et que des économies et des redéploiements importants s'opèrent sur les crédits budgétaires réservés au sport?

J'es ière qu'on lira avec intérêt les pages 21 à 25 de mon rapport, toutes d'interrogation sur la signification réelle des crédits.

Réformer le FNDS pour quoi faire ?

Le quasi-consensus dont ce fonds est l'objet ne recouvre-til pas des divergences profondes sur ses missions, sa gestion, les orientations de la politique sportive en France et sa réorganisation? En tout état de cause, il semble aujourd'hui nécessaire de dresser le bilan de seize années de fonctionnement.

Les écarts entre prévisions et encaissements se sont creusés des 1987. Les ressources du Loto sportif ont fait l'objet de prévisions irréalistes, comme si les autorités compétentes voulaient entretenir cette grande illusion mythique du Pactole et les chimères de ses instigateurs. (Sourires.)

Comment les sommes affectées au financement du FNDS ont-elles été utilisées? Sa gestion est devenue opaque et chaotique, comme je le soulignais déjà en 1989, et le sport de masse a été la première victime expiatoire de l'institution du Loto sportif, alors même qu'il en a constitué l'alibi. Le Parlement ne se discrédite-t-il point en avalisant des prévisions de recettes qu'il sait pertinemment surévaluées? L'inspecteur des finances que vous êtes, madame le ministre, reconnaîtra qu'il y a là une atteinte à l'orthodoxie budgétaire.

En 1984, la loi Avice avait prévu la création d'un conseil national des activités physiques et sportives, le CNAPS, regroupant, auprès du ministre chargé des sports, l'ensemble des parties concernées par le développement et la promotion des activités physiques et sportives. Depuis lors, votre rapporteur déplore régulièrement qu'il n'ait pas été mis en place. Le ministère lui répond invariablement que, le CNOSF ayant manifesté ses préférences pour un dialogue moins institutionnel, la mise en place du CNAPS n'a pas constitué une priorité. Il y a là une pression qui me paraît de caractère douteux du point de vue législatif.

Dans ses trois précédents avis, votre rapporteur a suggéré l'organisation d'états généraux du sport, qui a fait l'objet, à son initiative, d'une observation favorable de la commission.

L'année dernière, lors de l'examen par la commission du budget des sports pour 1991, le secrétaire d'Etat, interpellé par votre rapporteur sur ces deux sujets - états généraux du sport et CNAPS -, indiquait que le Gouvemement était disposé à soutenir toute action émanant du mouvement sportiet annonçait, pour l'année suivante, la tenue d'assises nationales du sport. Il précisait par ailleurs que le CNAPS devait être mis en place avant la fin de l'année, au plus tard dans le courant du premier trimestre de 1991.

Des assises nationales viennent de se tenir à Montpellier. Dans quelle mesure le Parlement, tenu à l'écart de ces assises, ne se trouve-t-il pas dessaisi d'une initiative qui lui revient du fait de la défection ministérielle délibérée de votre prédécesseur? Le Parlement aurait-il perdu toute crédibilité? Sera-t-il conduit à donner force de loi à des propositions formulées ailleurs? Les assises nationales se substitueraient-elles au CNPAS, comme un succédané de cette cellule de réflexion et d'enrichissement prévu par la loi Avice en 1984?

Soucieux enfin de l'information de mes collègues, je tiens à leur faire part, s'ils ne la connaissent, d'une réflexion importante sur l'économie du bénévolat sportif due à M. Wladimir Andreff, chef de file des universitaires français spécialisés dans l'économie du sport. Il souligne, dans le développement marchand du sport, la persistance du poids de l'organisation bénévole qui constitue l'un des attraits majeurs du sport pour les capitaux. Evoquant l'une des contradictions du développement marchand du sport, M. Andreff écrit que celle-ci « réside dans l'apport d'un travail totalement gratuit qui sert en définitive à valoriser du capital. Situation bien étrange dans le capitalisme, en France en pariiculier, qui n'est pas pour rien dans la rentabilité de la filière économique du sport et dans l'attrait qu'elle exerce sur les capitaux "hors branche". » Par capitaux « hors branche », on entend des capitaux en provenance des entreprises non liées directement par leur activité à l'économie du sport.

M. Andreff poursuit: « En effet, le travail bénévole, non rémunéré, fourni par les dirigeants sportifs est en France de l'ordre de 300 millions d'heures par an, soit à peu près le temps de travail annuel total dans des industries telles que la parachimie-pharmacie ou la chimie de base. Valorisé au S.M.I.C., cet apport de travail gratuit a été estimé à quinze à vingt fois le montant annuel que le budget de l'Etat alloue au sport. Ce travail gratuit contribue par ailleurs à valoriser le rapital engagé dans le sport, de façon improductive (publicité, etc.) mais rentable, par les publicitaires et les sponsors. »

Ce n'est plus l'Etat, mais le bénévolat qui sert de béquille au capital. Ainsi va la société libérale. D'où je conclus qu'il y a quelque naïveté ou un calcul certain et malicieux à se féliciter du rôle irremplaçable que joueraient dans le développement du sport les publicitaires, parrains et autres sponsors, et à penser qu'une fiscalité judicieuse pourrait justement frapper ces capitaux qui investissent le développement sportif. Le civisme des bénévoles appelle, en toute honnêteté républicaine, un autre budget de la jeunesse et des sports, d'une tout autre dimension que les 0,21 p. 100 dont on se glorifie aujourd'hui et dont j'espère que le Parlement ne se contentera pas.

Je conclus en vous rappelant, madame le ministre, que nous étudierons avec intérêt le rapport, que la commission vous demande, portant bilan de l'utilisation des crédits inscrits au budget de la jeunesse et des sports et au FNDS, afin de mieux mesurer les actions en faveur de la démocratisation des activités physiques et sportives, des vacances et des loisirs, et de déterminer le montant des crédits de fonctionnement et d'équipement affectés au sport de masse.

Je forme en outre le vœu de voir nos athlètes se couvrir l'année prochaine des lauriers olympiques. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. – M. Eric Raoult et M. Hubert Falco applaudissent également.)

- M. Georges Hage, rapporteur pour avis. En terminant de la sorte, monsieur le président, j'étais sûr d'être applaudi sur tous les bancs. (Sourires.)
- M. Eric Raoult. Le président du groupe socialiste n'a pas applaudi I
- M. Jean Auroux. Permettez-moi d'avoir une opinion personnelle!

M. la président. Monsieur Hage, permettez au président de séance de vous applaudir.

Dans la discussion, la parole est à M. Hubert Falco, pour le groupe Union pour la démocratie française.

- M. Hubert Falco. Madame le ministre, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir franchi la ligne du marathon budgétaire avec un certain panache. Vous avez manifestement mieux su vous faire entendre de Matignon que votre prédécesseur.
  - M. Eric Raoult. C'est le charme!
- M. Hubert Falco. Il convient toutefois de ne pas tomber dans l'excés de triomphalisme. Le budget de la jeunesse et des sports émerge en quelque sorte des oubliettes. Bien sûr, il progresse bien plus que le budget général. Reste que la jeunesse et les sports ne « pèsent » que pour 0,21 p. 100 dans le budget de l'Etat. Et nous sommes encore bien loin du l p. 100 promis par le Président de la République.

Au demeurant, ce budget suscite bien des interrogations.

Tout d'abord, la nomenclature budgétaire a été modifiée dans des proportions non négligeables. Vous supprimez pas moins de quarante-trois postes budgétaires. Les comparaisons sont donc hasardeuses et les zones d'ombre multiples. Mais vous saurez, j'en suis sûr, les dissiper.

A titre d'exemple, le chapitre 43-91 voit un certain nombre d'articles disparaître. Il s'agit de ceux consacrés à la pratique sportive locale, aux sections sport-études, à la médecine du sport, aux déplacements et aux actions de promotion. Ces crédits sont pour partie ventilés ailleurs. Mais je doute que chacun y retrouve son compte.

Cette nouvelle nomenclature permet en outre de masquer certaines diminutions, comme les crédits prévus pour la formation des animateurs, qui en fait diminuent de 10 millions de francs, ou bien la disparition de l'aide au développement de la vie associative.

La vie associative, madame le ministre, semble être une des perdantes de ce budget. Peut-être attendez-vous, une fois de plus, des collectivités locales qu'elles prennent le relais?

L'autre perdant de ce budget est paradoxalement le sport. Lorsque que vous parlez de sport, vous pensez prioritairement au sport pour les jeunes. Vous privilégiez l'aide aux projets des jeunes, ainsi que les crédits destinés aux échanges de jeunes et aux actions internationales. Vous faites également un effort important pour améliorer l'information de la jeunesse.

De même, si l'on regarde les orientations budgétaires en faveur du sport, elles sont essentiellement dirigées vers les jeunes des cités. La progression la plus importante profite aux équipements de proximité qui relèvent de la politique d'intégration des jeunes par le sport en milieu sensible. Cet effort louable est la poursuite du plan « Eté-jeunes » annoncé par le Premier ministre au mois de juin dernier.

Pour le sport toutefois, une inquiétude demeure. Elle est liée à votre optimisme répété concernant les recettes prévisionnelles du FNDS. Mon prédécesseur à cette tribune vient de le préciser.

- M. Alain Néri. C'est plus raisonnable que le milliard que vous aviez prévu l
- M. Guy Drut. Il y avait 830 millions de francs de secettes à l'époque. L'écart est le même!
- M. Hubert Falco. En effet, 830 millions de francs sont inscrits pour 1992, alors que les recettes de 1991 avoisineront les 600 millions. Madame le ministre, cela nous paraît irréaliste. Nous attendons donc un engagement formel de votre collègue du budget sur le maintien des recettes du FNDS à 830 millions pour 1992. Faute de quoi, la progression de 260 millions de francs prèvue dans ce budget ne serait qu'un leurre.

La diminution constante des recettes du Loto sportif fait apparaître la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement durables pour le FNDS.

Le président Paillou propose un retour au système antérieur à la création du loto, qui permettrait d'affecter un pourcentage des recettes du P.M.U. et non une somme forfaitaire. Nous souhaiterions, madame le ministre, avoir votre sentiment sur ce point.

#### M. Jacques Blanc. Très bien!

- M. Guy Bêche. Quel est le vôtre?
- M. Eric Raoult. Il n'est pas ministre !
- M. Hubert Falco. Plus de transparence dans l'affectation des crédits du FNDS ne serait pas non plus un luxe, monsieur Bêche

Si ce budget peut être considéré comme un budget de rupture par rappoit aux précédents, il reste à l'image de cette loi de finances : il gère l'urgence. L'actualité a, en effet, rendu indispensable l'effort du Gouvernement.

L'urgence, c'est d'abord calmer le désespoir d'une certaine jeunesse, une jeunesse déracinée ayant pour seule perspective le béton qui l'entourc et pour seul aveair le chômage.

- M. Eric Raoult. C'est la génération Mitterrand!
- M. Hubert Falco. Les jeunes ont manifesté leur désarroi, parfois avec violence. A défaut d'actions à long terme, le Premier ministre a annoncé la réalisation, sur deux ans, de 1 000 équipements de proximité. Près de 100 millions de francs sont inscrits pour la réalisation de la seconde tranche de ce programme, soit 500 équipements.
  - M. Alaln Néri. Ça, c'est très bien !
- M. Hubert Falco. Ce sont des actions visibles et immédiates. Je ne suis pas sûr qu'eiles répondent aux vraies attentes de ces jeunes.

Il serait au moins souhaitable que cette opération ne reste pas sans lendemain, mais s'inscrive dans une véritable politique d'aide des jeunes par le sport, elaborée en concettation avec le mouvement sportif et, bien sûr; les collectivités locales concernées.

Je crains en outre que le ministère de la jeunesse et des sports, au moment où nous nous réjouissons qu'il devienne un ministère à part entière, ne glisse progressivement sous la tutelle du ministre de la ville.

L'urgence, c'est aussi la proximité des Jeux olympiques.

La France a la chance de recevoir, pour quelques semaines, les plus grands sportifs. Il est donc normal que l'Etat prévoie une dotation particulière pour l'organisation des Jeux et pour la préparation des délégations françaises. Je souhaite, moi aussi, que les prestations françaises soient à la hauteur de cette manifestation mondiale.

Reste un problème urgent que le Gouvernement ne semble pas décidé à régler, celui des difficultés inextricables des associations et des fédérations sportives. Gérer le sport au quotidien relève du tour de passe-passe. Les associations et les fédérations attendront encore en 1992 le solde des crédits votés pour 1991. Les agios qu'elles paient sont autant d'argent perdu pour le sport.

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. Hubart Falco. En privilégiant l'immédiat, madame le ministre, vous négligez forcément le long terme.

Ce choix est perceptible dans votre action en faveur de la jeunesse. Vous ne devez pas oublier l'action en profondeur menée de longue date par les associations de quartier ou celles implantées en milieu rural. Leur activité est certes moins médiatique, mais non moins efficace.

Les collectivités locales feront aussi les frais de votre politique.

Les subventions d'équipement aux collectivités sont en net recul, les autorisations de programme diminuent de 49,7 p. 100. Vous savez pourtant que les collectivités locales, dont l'Etat accroît régulièrement les charges financières au nom de la décentralisation, sont souvent financièrement exsangues. Elles n'ont plus les moyens de financer des équipements sportifs et socio-éducatifs coûteux.

Pourtant, dans toutes les actions que vous entreprenez, madame le ministre, les collectivités locales restent généralement les bailleurs de fonds. Elles sont tout juste admises à subir les conséquences financières de décisions auxquelles elles ne prennent aucune part.

- M. Jacques Blanc. Et à les payer !
- M. Hubert Falco. Force est de constater que l'Etat s'efforce toujours de tondre le même mouton : les collectivités territoriales. Il serait urgent, compte tenu des sommes en jeu, que les élus soient associés à l'élaboration de la politique du sport et aux décisions qui, en définitive, les concernent au premier chef.

En milieu rural, en particulier, les communes n'ont même plus les moyens d'assurer la maintenance des équipements existants. Vous prévoyez un programme « ticket sport » pour favoriser l'accès des jeunes aux équipements communaux durant les vacances scolaires. Encore faut-il qu'ils puissent exercer leurs activités dans de bonnes conditions, c'est-à-dire que les coramunes puissent leur offrir des équipements attractifs et un encadrement idoine. Là encore, l'Etat imagine et s'engage, tandis que les communes subissent et n'ont plus qu'à payer.

Je n'ai rien contre quelques actions spectaculaires dans les cités, ni contre un effort particulier pour les Jeux olympiques, à condition que cela ne se fasse pas, dans un cas, au détriment des jeunes des campagnes et, dans l'autre, au détriment du reste de la France, pour le plus grand profit de la Savoie.

Le sport s'adresse à tous, jeunes et moins jeunes, habitants des villes, mais aussi des champs. Le budget des sports ne doit pas dériver vers des politiques sectoricles. En contentant les uns, vous ne devez pas exclure les autres. C'est cette dérive qui me paraît inquiétante.

L'autre dérive est liée aux effets de la politique spectacle. Ce gouvernement a manifestation un faible pour les effets d'annonce et les grands projets coûteux dont l'utilité reste à démontrer.

- M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Les grands stades ?
- M. Hubert Falco. C'est peut-être l'impulsion élyséenne ct le penchant manifeste du Prince pour les menus plaisirs.

Le département du Var a d'ailleurs fait l'expérience douloureuse de cette nouvelle donne politique. Je rappellerai que le Gouvernement a décidé, alors que les crédits consacrés au sport brillaient par leur absence, de construire un nouveau circuit automobile à Nevers - Magny-Cours, qui coûte une petite fortune à l'Etat. Le circuit Paul-Ricard est pourtant mondialement connu, apprécié des pilotes et parfaitement opérationnel.

- M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. On ne peut pas y
- M. Hubart Falco. Personne n'a pu avancer de raisons valables à cette folle dépense. Nous supputons le caprice d'un ministre. Ou bien est-ce une volonté de l'Etat socialiste de concurrencer un équipement réalisé grâce à des financements privés ?

Nous aurions préféré que ces crédits profitent au sport de masse, mais vous préférez manifestement jouer la carte du haut de gamme.

Une question enfin: comptez-vous reprendre le plan d'assainissement du football professionnel?

En conclusion, je dirai que ce budget liésite entre le sport caviar et le sport bouée de sauvetage d'une jeunesse en dêtresse. Entre les deux, il manque le sport pour tous, celui de M. Tout-le-Monde.

J'ajouterai une observation: dès lors que vous semblez ne vouloir dissocier le sport et la jeunesse des artères, il me semble que l'argent n'est rien si on ne permet pas aux jeunes de pratiquer un sport dans de bonnes conditions. Or, tel n'est pas le cas d'un enfant qui, à douze ans, sort d'une journée de huit heures de classe. Le sport français ne pourra vraiment exister sans une réforme en profondeur des rythmes scolaires imposés à nos enfants, qui sont parmi les plus contraignants du mende. A vous, madame le ministre, de convaincre votre collègue de l'éducation nationale de l'importance de ce problème.

Comme vous le supposez, madame le ministre, le groupe U.D.F. ne votera pas ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

- M. Alain Néri. 11 s'abstiendra?
- Ml. Hubert Falco. Non, il votera contre l
- M. Guy Bêche. C'est un scoop !
- M. Alain Nérl. Nous avions une lueur d'espoir !
- M. le président. La parole est à M. Alain Néri, pour le groupe socialiste.
- M. Alain Nérl. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le projet de budget du ministère de la jeunesse et des sports pour 1992 est en augmentation de plus de 10 p. 100: exactement de 10,12 p. 100, si l'on compare le projet de loi de finances pour 1992 à la loi de finances

de 1991, et de plus de 14 p. 100, si la comparaison se fait par rapport au budget régulé pour tenir compte des dépenses nécessitées par la guerre du Golfe. C'est la plus forte augmentation enregistrée depuis vingt ans.

- M. Guy Bêche. Eh oui !
- M. Hubert Falco. Tape-à-l'œil!
- M. Alain Néri. Ainsi, la priorité donnée à la jeunesse et aux sports, que traduisait déjà la création d'un ministère de plein exercice qui vous était attribué, madame le ministre, a été confirmée par l'augmentation de votre budget, qui dépasse la barre des 0,20 p. 100 et qui comporte 360 millions de francs de mesures nouvelles. Permettez-mui de vous dire que cette double constatation est d'ores et déjà un motif sérieux de satisfaction.

Certes, nous avons déjà entendu des critiques, et je ne doute pas qu'elles seront réitérées, portant sur des comparaisons, qui se veulent peu flatteuses, qui sont parfois désobligeantes, avec le budget de la culture, lequel avec 0,97 p. 100, approchera en 1992 le fameux 1 p. 100 que aous souhaitons tous voir atteindre un jour par votre budget, madame le ministre.

- M. Hubert Falco. Vous l'aviez promis!
- M. Alain Néri. Mais ceux qui font ces critiques ne sont pas nécessairement les mieux placés pour donner des leçons I
  - M. Guy Bêche. Eh oui !
- M. Hubert Falco. Cela fait dix ans que vous êtes au pouvoir l
- M. Alain Néri. Mais je répète encore une fois à cette tribune qu'il ne faut pas opposer le sport et la culture, l'un et l'autre sont complémentaires. Le sport est un moyen d'accès à la culture, et il est partie intégrante de la culture de notre société. Alors, mes chers collègues, ensemble, popularisons ce message: sport et culture ne font qu'un !

C'est d'ailleurs devenu un lieu commun que d'affirmer que le sport est un moyen essentiel de développement et d'épanouissement de la personnalité et un moyen universel de communication et de compréhension. Cependant, aujourd'hui, il est essentiel d'affirmer avec force que le sport est un facteur irremplaçable d'insertion et d'intégration sociale et culturelle dans la mesure où il permet à des femmes et à des hommes d'origines diverses de se retrouver, de se côtoyer, de s'estimer, de se comprendre, en un mot, d'apprendre à vivre ensemble, et à bien vivre ensemble.

Et, madame le ministre, vous l'avez bien compris, puisque vous avez traduit cette idée dans les faits dès votre arrivée au ministère, en favorisant l'implantation de 500 équipements sportifs de proximité dans les quartiers les plus défavorisés, réputés difficiles.

Et l'on sait le succès rencontré par votre initiative. Aussi, nous ne pouvons que vous féliciter d'avoir décidé de reconduire, pour 1992, cette action à laquelle vous consacrerez 100 millions de francs.

Ce projet de budget pour 1992 s'articule autour d'un certain nombre de priorités qui, dans le titre III, se traduisent en particulier, par la poursuite de l'application du plan Durafour de rénovation de la grille de la fonction publique, par l'engagement de la quatrième étape du plan de revalorisation de la condition des enseignants et des personnels pédagogiques, par la poursuite de la modernisation des services et de l'action de formation continue des personnels, par la mise en place d'innovations informatiques et par l'amélioration des conditions d'accueil du public.

Il faut regretter toutefois que ces mesures intéressantes soient contrebalancées par la suppression de 104 emplois.

L'examen du titre IV révèle une augmentation substantielle de 27,5 p. 100, des crédits d'intervention qui se répartissent en deux grands chapitres: 616 millions de francs en faveur de la jeunesse et de la vie associative, en accroissement de 27,17 p. 100, et 446 millions de francs destinés au sport et aux activités physiques, soit une augmentation de près de 31 p. 100.

Ainsi avez-vous su dégager les moyens nécessaires pour mettre en place une politique volontariste de développement du sport et des activités physiques au service de la jeunesse de ce pays. Nous ne pouvons que vous soutenir dans cette démarche et nous réjouir des orientations qui ont été prises.

Votre action en faveur de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire s'articule autour de trois objectifs prioritaires indiscutables.

En effet, en consacrant 235 millions de francs au contrat d'aménagement du temps de l'enfant, vous amplifiez une action qui connaît un succès grandissant auprès des communes, des associations et des clubs locaux, pour le plus grand profit des écoliers. Un enfant sur trois, monsieur Falco, bénéficiera de cette action. Commiencer par jeter les bases de travail indispensables pour faire, enfin, de la France une grande nation sportive, voilà qui est d'excellente méthode.

- M. Guy Bêche et M. Thierry Mandon. Très bien!
- M. Hubert Falco. Il était temps, après dix ans! Vous commencez à agir au moment où vous allez partir!
- M. Alain Néri. Vous souhaitez, madame le ministre, développer l'information des jeunes en leur offrant mille points « J ». Cela nous paraît une bonne initiative qui justifie les 50 millions de francs que vous avez affectés à ce poste.

Vous engagez une importante mobilisation, une action de stimulation et de prise de responsabilités des jeunes en les aidant à se réaliser grâce à 20 000 projets « J » auxquels vous attribuez 170 millions de francs. Excellente idée! Avec le développement des conseils municipaux d'enfants, voilà une autre formule intéressante pour faire des enfants et des adolescents d'aujourd'hui les citoyens de demain.

N'est-ce pas là un des grands objectifs de l'éducation populaire auquel nous sommes si attachés et auquel tant de bénévoles se dévouent au sein des nombreuses associations qui animent la vie de nos communes, dans l'esprit défini il y a plus de cinquante ans par Jean Zay et Léo Lagrange?

- M. Guy Bâche et M. Bertrand Gallat. Très bien!
- M. Hubert Falco. Alors, pourquoi avoir attendu dix ans?
- M. Alain Néri. Vous dégagez aussi trois lignes de force pour ce qui concerne votre action pour le sport. L'année 1992 est une année olympique. Notre pays a le redoutable honneur d'organiser les Jeux d'hiver. Îl est évident que nous devons préparer nos athlètes dans les meilleures conditions, tant pour Albertville que pour Barcelone. A juste titre, vous avez prévu 50 millions de francs de crédits nouveaux.

S'il faut soutenir le sport de haut niveau, il est essentiel de développer et de promouvoir la pratique du sport par tous et pour tous. Vous avez raison de poursuivre votre action en créant 500 équipements sportifs de proximité. De même, vous av.z raison de faciliter l'accès des jeunes aux équipements sportifs avec les tickets «J». Cette initiative ne peut que conforter l'action que vous avez entreprise, tout en permettant une meilleure utilisation des équipements.

Enfin, 60 millions de francs d'aides et de subventions iront aux clubs et aux associations sportives des petites communes, et ce sera pour eux un véritable ballon d'oxygène. Comment ne pas se réjouir quand on sait que, en France, 40 p. 100 des associations sont des associations sportives et quand on sait le rôle éminent qu'elles jouent dans la vie quotidienne de nos concitoyens?

Madame le ministre, vous nous présentez un bon budget, avec une répartition équilibrée des crédits entre le secteur « Jeunesse » et le secteur « Sport », qui restent d'ailleurs intimement liés dans leurs motivations profondes. Néanmoins, il demeure quelques zones que vous pourriez peut-être éclaircir rapidement.

En ce qui concerne l'éducation populaire, il serait bon que vous rassuriez associations et jeunes et que vous dissipiez les dernières craintes relatives à la formation des animateurs et à l'organisation des stages indispensables. (« Très bien! » sur les bancs du groupe socialiste.) En effet, si l'on veut que les équipements sportifs de proximité bénéficient d'animateurs qualifiés, compétents et dévoués, il faudra en accroître le nombre. Bien que de 24 millions de francs, le montant prévu pour le FNDVA nous paraît insuffisant, et il serait intéressant que soient rétablis les 8 millions de francs inscrits l'an dernier sur la ligne budgétaire 43-90-90.

Enfin et surtout, il faut regretter l'absence de toute création de postes FONJEP. Or, il vous faut poursuivre l'action de votre prédécesseur, laquelle avait conduit à l'inscription de 200 postes par an dans les derniers budgets, contribuant de

la sorte à rattraper le retard pris par M. Bergelin. (« En oui! » sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Il faudrait également relever le taux de subvention du FONJEP afin d'éviter ce qui pourrait apparaître comme un désengagement de l'Etat. Aussi, je vous ferai une proposition, madame le ministre: pour marquer le vif intérêt que nous portons à ce secteur, nous pourrions abonder les crédits de 4 millions de francs, prélevés sur la réserve parlementaire, et si, pour votre part, vous ajoutiez 5 millions de francs, nous aurions ainsi les 9 millions de francs indispensables à la création, l'an prochain, de 200 postes FONJEP qui répondraît aux besoins et aux désirs des associations et des jeunes.

- M. Thierry Mandon. Si on y arrivait, ce serait très bien !
- M. Alain Néri. Pour le secteur des sports, des inquiétudes demeurent, surtout au niveau du FNDS. Tout à l'heure, notre collègue Gérard Bapt a fait des propositions relatives à un nouveau mode de financement du sport fondé sur un pourcentage prélevé sur l'ensemble des jeux de hasard organisés dans ce pays. C'est un chantier important et urgent qu'il faut ouvrir, madame le ministre. C'est que, dans la loi de finances de cette année, 830 millions de francs ont été inscrits, et il s'avère que nous n'aurons une rentrée que de 650 millions environ. Certes, la différence sera comblée par l'Etat comme s'y était engagé le ministre du budget, Michel Charasse. Nous tenons d'ailleurs à l'en remercier et à l'en féliciter.
  - M. Eric Raoult. Une fois n'est coutume !
- M. Alain Néri. Mais pour l'an prochain, vous inscrivez à nouveau cette même somme, et nous savons déjà qu'il y aura le même problème. Cette perspective nous conduit à solliciter dès maintenant et une fois encore le ministre du budget pour qu'il garantisse au FNDS le montant des crédits inscrits. Il convient de mettre un terme à cette situation qui perdure et de réformer rapidement, comme je le suggérais, le mode de financement de ce fonds.

Par ailleurs, le délai de versement des subventions aux fédérations sportives et aux associations devrait être réduit, car il les contraint à payer des agios aux banques, ce qui ampute notablement, et bêtement, si vous me permettez le terme, leurs ressources.

- M. Thierry Mandon. De 12 à 15 p. 100 parfois !
- M. Alain Néri. Le nouvel élan donné à la politique du sport et de la jeunesse doit se traduire par le développement de relations confiantes entre le ministère, les fédérations et les associations, notamment par la multiplication des rencontres.

On a évoqué le rôle des collectivités territoriales dans ce domaine. De fait, elles s'engagent de plus en plus et il est nécessaire qu'elles développent leur action. C'est pourquoi je me permettrai une suggestion, madame le ministre – et je m'adresse également aux responsables des collectivités territoriales présents sur ces bancs.

- M. Eric Raoult. Il y en a plus à droite qu'à gauche !
- M. Alain Néri. Cela peut changer, monsieur Raoult, à la faveur d'un prochain scrutin!
  - M. Eric Raoult. Non, non!
- M. Alain Néri. Il nous paraît souhaitable qu'un chapitre « Jeunesse et sports » figure dans les prochains contrats de plan Etat-région, éventuellement dans les contrats Etat-département, afin d'associer les responsables locaux à la politique menée par votre ministère.
- M. Thierry Mandon. Très bien!

M. Alain Néri. En conclusion, madame le ministre, c'est un bon budget que vous nous proposez.

D'ailleurs le CNAJEP, que nous avons rencontré, a reconnu qu'il ouvrait la voie à des perspectives intéressantes. Quant aux réserves, peu nombreuses, qu'il a formulées, elles pourraient être facilement levées par quelques réunions de concertations qui consacreraient l'intérêt que vous portez à l'éducation populaire, et aussi grâce à quelques mesures complémentaires comme, par exemple, l'augmentation du FNDVA et la création des 200 nouveaux postes FONJEP, ainsi que je vous l'indiquais tout à l'heure.

L'appréciation positive portée sur votre budget par le mouvement sportif, et en particulier par le président du CNOSF, M. Nelson Paillou,...

- M. Eric Raoult. Il revient un peu sur ce qu'il a dit !
- M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Souvent Nelson varie!
- M. Alain Néri. ... a d'autant plus de valeur que celui-ci a toujours fait preuve de la plus grande indépendance d'esprit et d'expression, et encore dans un passé récent. Or, il affirme, à juste raison, que c'est l'un des meilleurs budgets depuis un quart de siècle.

Madame le ministre, le groupe socialiste le votera, et j'espère que de nombreux collègues des autres groupes sauront reconnaître vos efforts et vous encourager en faisant de même, car, incontestablement, ce budget, innovant et volontaire, assure le présent et prépare l'avenir. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

- M. Hubert Falco. Un avenir bouché!
- M. le présidant. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Guy Drut.
  - M. Eric Raoult. Voilà un professionnel!
- M. Guy Drut. Madame le ministre, le budget que nous examinons aujourd'hui a provoqué, dans un premier temps, un peu de satisfaction, après analyse pas mal de désenchantement enfin, et surtout, beaucoup d'incertitude.
  - M. Eric Raoult. Voilà un bon plan!
- M. Guy Drut. Au chapitre de la satisfaction, notons une augmentation substantielle mais qui ne fait, soyons sérieux, que rattraper le retard pris par votre prédécesseur.
  - M. Alain Néri. Et par M. Bergelin!
- M. Guy Drut. Pour illustrer mon propos, je me contenterai de rappeler les appréciations du rapporteur pour avis selon qui, si l'on sort les terrains de proximité et les aides aux projets des jeunes, le projet de budget ne croîtrait plus que de 3,3 p. 100 et ne représenterait que 0,19 p. 100 du budget global de l'Etat.
- M. Eric Raoult. Très bien, monsieur le rapporteur pour avis!
- M. Guy Drut. A l'exception de l'effort en faveur des Jeux olympiques, ce qui est tout de même la moindre des choses, que dire de la médecine du sport, de la lutte contre le dopage, des sections sports-études et, surtout, de l'aide au déplacement?

J'en viens aux terrains de proximité. Je ne dirai pas que cette initiative n'est pas positive...

- M. Alain Néri. Ce serait difficile !
- M. Guy Drut. ... puisque, et vous le savez, j'avais moimême fait part de cette idée au Président de la République lorsqu'il me reçut en audience, il y a tout juste une année.
- M. Eric Raoult. Quand ça va mal, il nous consulte! (Sourires.)
- M. Guy Drut. J'avais en effet cru important d'appeler l'attention de M. François Mitterrand sur l'importance du sport comme facteur d'intégration et de cohésion sociale.
- M. Jean Beaufils. Il fallait le dire du temps de M. Bergelin!
- M. Alain Néri. Voilà un point d'accord.
- M. le président. Messieurs, je vous en prie. Monsieur Drut, veuillez poursuivre.
- M. Guy Drut. Sur l'importance du sport comme facteur d'intégration et de cohésion sociale, je suis heureux de constater que j'ai été non seulement entendu mais écouté.
- M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Puis-je vous interrompre?
  - M. Guy Drut. Je vous en prie, mon cher collègue.
- M. la président. La parole est à M. Georges Hage, avec l'autorisation de l'orateur.
- M. Georges Hage, rapporteur pour avis. L'idée de créer des terrains, des installations de proximité était chère à un de mes amis, M. Guimier, directeur des écoles et des centres d'éducation physique, qui, au lendemain de la Libération, avait évoqué la nécessité, d'une part, d'équiper les établissements scolaires pour répondre à l'essentiel des besoins alors

exprimés concernant le développement des associations d'activités physiques et sportives, d'autre part, de doter de ces installations les quartiers populaires, en particulier. Dans le même temps, il avait proposé un grand plan de formation de cadres sur la base d'une sorte de culture sportive généralisée susceptible de spécialisation. Or je ne vois nulle part exprimé ce souci de former des cadres.

- M. Jean Beaufils. Le projet a beaucoup de pères!
- M. Guy Drut. Les bonnes idées ne sont jamais que personnelles.
  - M. Philippe Séguin. N'oublions pas Jean Zay!
  - M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Drut.
- M. Guy Drut. Vous fondez, madame le ministre, l'essentiel de votre politique de communication sur cette opération, et il est permis de se demander si le ministère de la jeunesse et des sports ne se transforme pas en simple exécutant du ministère de la ville, en « satellite », pour reprendre l'expression de notre collègue Georges Hage.
  - M. Eric Raoult. Très bien!
- M. Guy Drut. Ces équipements de proximité étaient nécessaires. Mais, ne l'oublions pas, il y a encore dans notre pays, le président du CNAJEP le disait récemment, des jeunes qui vont bien, qui se portent bien. Vous auriez tendance à les oublier en concentrant vos efforts sur ceux que l'on appelle « les exclus »; il faut le faire, certes, mais ne pas se limiter à cela.

Dans cet ordre d'idées, évitez les dangers de la classification. Quelle déception pour tous ces jeunes qui constateraient qu'on donne beaucoup aux délinquants et trop peu aux honnêtes gens!

- M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Allons!
- M. Thierry Mandon. Ce n'est pas vrai!
- M. Guy Drut. Autre danger, l'insuffisance de l'encadrement. Quelle peut être l'utilité d'un équipement, aussi performant soit-il, sans animation? Or, les crédits de la ligne « Formation des animateurs » vont diminuer de plus de 10 millions de francs. Vous prenez ainsi le risque de livrer ces équipements à la consommation directe des jeunes avec trop peu d'encadrement. Pourquoi donc méconnaître le rôle de celles et ceux qui garantissent la stabilité et la durée de vos actions grâce à leur présence sur le terrain et à leur compétence?

Par ailleurs, votre rôle ne doit pas se limiter à celui de ministre des banlieues et des « étés chauds ».

Pour conclure sur ces terrains de proximité, force est de constater qu'ils sont le point positif de votre budget.

- M. Hubert Falco. Tout à fait !
- M. Guy Drut. J'en viens au désenchantement et à l'incertitude.

En avril demier, le parti socialiste avait adopté un simulacre de loi d'« aide au bénévolat ». Le rapporteur du projet, M. Bequet, avait préconisé le renforcement du FNDVA. Ses vœux ont été largement exaucés puisqu'une baisse de 8 millions de francs frappe la ligne « Développement de la vie associative ». Curieux encouragement! Et que dire des 104 postes supprimés, dont 43 dans le secteur « Encadrement des activités physiques et sportives » ?

Certes, ces suppressions d'emplois ont concerné l'ensemble des administrations. Mais, s'agissant de l'éducation sportive de nos enfants, nous estimons légitime qu'elle bénéficie au même titre que l'Education nationale de mesures dérogatoires.

S'agissant des équipements sportifs, le montant des autorisations de programme, qui représentent les possibilités nouvelles de réalisations, va diminuer à nouveau de 35 p. 100. C'est dire que si le présent est misérable, l'avenir risque d'être catastrophique!

A ce sujet, est-il vrai, madame le ministre, que plus de 150 millions de francs de subventions d'équipement – dont certaines inscrites en 1988 – ne sont pas encore payés ?

Nous avons également regretté le juste courroux de certains présidents de fédération dans la polémique à laquelle cette affaire de versement des subventions a donné lieu. Bien que ce problème soit en voie de règlement, l'accouchement fut difficile! Il aura fallu une forte mobilisation de ces responsables et, certainement, la proximité de cette discussion budgétaire pour que les subventions arrivent enfin à bon port. Que de temps perdu, et donc quelle perte d'efficacité, dans une année pré-olympique!

J'en arrive au FNDS.

Manifestement, une étude sérieuse s'impose. Les recettes s'étiolent avec les années, et cet aspect important du financement des activités sportives reste trop précaire et soumis aux effets des choix budgétaires. Faudra-t-il toujours espérer la bonne humeur du ministre du budget, que ce soit Michel Charasse ou un autre?

- M. Eric Raoult. Très bien!
- M. Alain Calmat. Pas Juppé!
- M. Guy Drut. Il est donc de votre devoir de prendre une initiative pour rénover le FNDS.
  - M. Alain Néri. Mais les engagements pris ont été tenus!
- M. Guy Drut. Même M. Colé, ancien proche conseiller du Président de la République et actuel président de la Française des jeux, s'insurge, par voie de presse, de cette source de financement, menace de ne plus y participer et, pis encore, s'inquiète de l'affectation réelle des crédits.

Ces questions surprenantes datent du 25 juillet dernier; je n'ai eu, jusqu'à ce jour, aucune connaissance des réponses que vous auriez apportées.

Mes chers collègues, nous sommes en droit de nous interroger sur la réelle efficacité de cette politique pour le sport français, mais aussi et surtout pour la jeunesse française.

Madame le ministre, votre projet de budget permettra-t-il vraiment des actions efficaces et durables ou n'est-il qu'une succession d'artifices coûteux qui permettront, bien sûr, de parler de vous, mais pour quels résultats?

Je crains malheureusement que ce ne soit la deuxième hypothèse qu'il faille retenir. Ce projet de budget est essentiellement médiatique, et ce n'est pas l'appréciation du mouvement sportif, ou plutôt celle de son président, intuitu personae, qui me fera changer d'avis. A l'entendre, nous aurions pu croire, en effet, que Cupidon ayant visité la rue d'Anjou tout était réglé (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste), que même, avec courage et détermination, envers et contre tous, le Président de la République avait, pour une fois, respecté ses engagements et tenu la promesse du candidat qu'il fut il y aura bientôt trois olympiades.

- M. Eric Raoult. Déjà!
- M. Guy Drut. « Le meilleur budget depuis un quart de siècle »! Quelle aubaine! Mais M. Paillou est un homme avisé et, rapidement, il s'est rendu compte du décalage entre cet enthousiasme dithyrambique et l'avis général des membres du C.N.O.S.F.
  - M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Dixit Hage !
- M. Guy Drut. Aussi, depuis un certain temps déjà, nous n'entendons plus notre cher président s'exprimer, dans les mêmes termes, sur ce sujet.
- M. Eric Raoult. Il regrette d'ailleurs sa première appréciation !
- M. Guy Drut. D'ailleurs, madame le ministre, je me suis laissé dire que, pour la première fois depuis peut-être un quart de siècle, le ministre en exercice n'avait pas assisté au séminaire du CNOSF. Était-ce la crainte d'affronter les ouvriers agricoles de Clairefontaine, les quatorze fédérations olympiques contestataires, ou, plus simplement, était-ce madame le ministre, un mouvement d'humeur? Souvenons-nous que, même dans les moments les plus difficiles pour lui, le titulaire du «budget de la honte» n'a jamais rompu devant le partenaire.
  - M. Alain Nóri. C'est exagéré !
- M. Guy Drut. Aussi, puisqu'il s'agit du budget de la jeunesse et des sports, je m'étais dit que vous aviez très largement privilégié le secteur de la jeunesse et pourtant, là aussi là encore, devrais-je dire –, amère désillusion!

Les associations de jeunesse sont inquiètes, très inquiètes, de l'avenir; oh ! pas tellement du leur, mais de celui des milliers de jeunes Français qu'elles ont en charge. Elles sont inquiètes, mais aussi déçues du fait qu'une fois encore, une fois de plus, peut-être une fois de trop, l'action et le rôle des

animateurs étaient ignorés. En effet, une forte diminution des crédits affectés à la formation entrave cette action et, à cet égard, qui faut-il croire? Le Premier ministre, quand elle parle – plutôt quand elle parlait – de priorité pour la formation, ou votre budget, madame, qui traduit tout le contraire?

Quant au rôle des animateurs de ces associations, de ces fédérations qui, depuis si longtemps, travaillent avec beaucoup d'efficacité, jamais ou trop rarement leur action et leur réussite ne sont mises en valeur.

- M. Eric Raoult. Très juste!
- M. Guy Drut. Comment peut-on croire un Gouvernement qui, il y a peu de temps, a fait adopter une toute petite loi intitulée: « Encouragement au bénévolat » et qui par ailleurs ne donne pas, loin s'en faut, aujourd'hui, les moyens à la vie associative d'assurer l'une de ses tâches essentielles et les plus gobles, celle de l'éducation de nos enfants?

En conclusion, madame le ministre, même s'il est prestigieux et digne d'éloge - et il l'est -, je ne suis pas sûr que le parcours qui mêne à la rue Olivier-de-Serres en passant par l'E.N.A., la rue de Valois et l'Elysée, soit suffisant pour appréhender dans leur totalité les problèmes de la rue et la politique sportive de la nation. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

- M. Alain Calmat. Ce n'est pas terrible !
- M. Alain Néri. C'est désagréable et mai venu !
- M. Guy Drut. Rien, madame, en ce domaine, comme en d'autres, ne remplace l'expérience. Appuyez-vous donc davantage sur ceux qui ont une réelle connaissance du terrain.
- M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Ce n'est pas très sportif!
  - M. Alain Calmat. Ce n'est pas fair play!
- M. Guy Drut. Vous êtes, madame, le ministre de la jeunesse et des sports. Restez donc le ministre du sport et de toutes les jeunesses. Ce n'est pas, à notre avis, la direction que vous prenez. En conséquence, le groupe du Rassemblement pour la République votera contre votre budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)
- M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Il a chuté à la dernière haie! Dommage!
- M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain, pour le groupe de l'Union du centre.
- M. Edouard Landrain. Madame le ministre, le projet de budget que vous nous proposez a été salué par certains comme étant un bon budget. Il est, en effet, moins mauvais que celui de l'année dernière; mais, n'exagérons tout de même pas : à l'analyse, il ne paraît pas tellement meilleur!

Tout d'abord, il est difficile de le comparer au précédent, car il est « concocté » différemment. Aussi le suivi dans l'affectation des crédits y est pour le moins difficile.

Il s'élève à 2 840 millions de francs, soit 0,21 p. 100 du budget de l'Etat. Certains ont pu céder aux louanges quelque peu exagérées. En revanche, on a pu lire chez d'autres que la progression des 350 millions annoncés ne serait qu'un « coup médiatique ». En effet, pour atteindre symboliquement ce seuil médiatique de 350 millions de francs supplémentaires, vous avez minoré en deux temps le budget de référence de 1991, d'abord en ne comptant pas les 100 millions destinés aux petits équipements, ensuite en soustrayant la régularisation « obligatoire », dite « guerre du Golfe » que l'on peut chiffrer à 50 millions à peu près. A donnéea comparables, la progression ne serait donc plus que de 6 p. 100.

Sans disséquer davantage votre projet de budget – le temps me manque et le président Hage, Guy Drut et Hubert Falco l'ont avant moi très bien fait –, je noterai simplement que les principales mesures nouvellement autorisées sont cependant assorties d'économies présentées comme un ajustement aux besoins résultant d'une redéfinition des programmes d'action dans le domaine du sport : 67,41 millions de francs.

On doit par ailleurs constater que les crédits pour les subventions aux fédérations - sports-études, médecine, déplacement et actions de promotion - sont en réalité les mêmes qu'en 1991, soit 340 millions de francs. Notons enfin cent quatre emplois supprimés, dont quarante-trois pour le secteur « encadrement des activités physiques et sportives ». Sans remettre en cause le principe de réduction progressive des effectifs de l'Etat, il nous semble que le secteur de l'éducation, notamment sportive, des enfants, devrait faire l'objet de mesures de sauvegarde.

Mais ce sont les crédits extra-budgétaires qui nous inquiè-

tent le plus.

La part du Loto sportif, dans le chiffre d'affaires de la Française des jeux a baissé considérablement puisqu'elle est passée de 1 903 millions de francs en 1986 à 750 millions cette année, le chiffre d'affaires global ayant cependant progressé.

Avec le mode de calcul actuel, le FNDS ne bénéficiera globalement que de 600 millions de francs, Ligier de 60 millions de francs. En revanche, 6 milliards seront versés dans les caisses de l'Etat; M. Gérard Colé nous a lui-même donné le chiffre. Entre nous, l'Etat pourrait donc payer sans douleur s'il y avait une répartition différente en faveur de votre ministère. Malgré tout, vous avez inscrit à ce chapitre, pour 1992, comme en 1991, 830 millions. Avouez qu'il y a pour le moins des «incertitudes » sur l'ambition que vous avez d'obtenir cette somme. Il vous faudra donc, madame le ministre, en obtenir la garantie. Puisse M. Charasse vous entendre!

#### M. Alain Nérl. Bis repetita placent!

M. Edouard Landrain. Sans doute faudrait-il d'ailleurs repenser entièrement le système de distribution des fonds à destination du sport et du milieu associatif et, par la même occasion, mieux définir la part du ministère et celle du FNDS Vous avez proposé, en commission, la constitution d'un groupe de travail pour étudier tous ces problèmes. Nous sommes prêts à travailler avec vous.

Nous aimerions que des engagements fermes soient pris et que les crédits inscrits chaque année au FNDS, calculés différemment, soient affectés chaque année d'un pourcentage d'augmentation égal à la hausse moyenne du budget de l'Etat.

Enfin, un effort très vigoureux devrait être entrepris pour accélérer le versement des subventions annuelles. A titre indicatif, je vous rappelle, après mes collègues, qu'au 31 décembre elles n'auront été liquidées qu'à 75 p. 100, le solde ne devant intervenir qu'en février 1992. Je crois malheureusement que vous ne le savez que trop.

La situation catastrophique des trésoreries au cours de l'exercice 1991, le paiement des agios des emprunts rendus obligatoires et obérant les subventions, ne peuvent plus durer. Déjà des fédérations ont dû réduire leur programme sportif de préparation aux Jeux olympiques.

Madame le ministre, vous ne corrigeriez que ce vilain défaut que déjà vous auriez accompli œuvre utile !

Vous me permettrez maintenant de centrer mon intervention sur deux points principaux.

Le premier est l'affectation directe, ou presque, des fonds provenant de la Française des jeux à l'écurie de formule l Ligier. La qualité de nos ingénieurs, de nos techniciens, de nos pilotes nous y incite, certes, mais les seules faveurs de l'Etat sont réservées à l'écurie Ligier: 60 millions de français certains parlent de 80 millions. Il existe une autre écurie française qui, depuis 1987, a engrangé 17 points au championnat du monde des constructeurs, contre 4 à Ligier. Il s'agit, vous l'avez deviné, de l'écurie Larrousse. Et pourtant, cette écurie n'a pas obtenu d'aide ni du loto sportif ni de la Seita ni d'Elf Aquitaine l Dans le même temps Ligier, par le canal de ces différents organismes où l'Etat a une grande influence, a obtenu, en 1991, plus de 200 millions de francs.

J'aimerais, savoir, madame, si vous avez l'intention de soutenir l'écurie Larrousse et si vous comptez répartir harmonieusement entre ces deux écuries les crédits affectés à l'industrie automobile de haut niveau.

#### M. Guy Drut. Très bien !

M. Edouard Landrain. Vous avez - c'est le deuxième point que je voudrais aborder - lancé dans le secteur difficile des banlieues une opération d'investissement de proximité. Vous avez eu raison, mais vous avez semblé oublier que depuis un siècle il existait des associations, des organismes qui travaillent dans l'esprit que vous préconisez; je veux parler des patronages, qu'ils soient privés ou laïcs, des foyers-clubs ou des associations culturelles et de loisirs.

Ces « patros » ont été créés à la fin du siècle dernier pour donner au pays des « soldats courageux », mais aussi et surtout « pour permettre aux jeunes apprentis et ouvriers l'accès aux activités physiques et sportives », alors réservées aux sportsmen fortunés.

Dans les « patros », il y a toujours eu une forte proportion de jeunes en difficulté ou au bord de la délinquance, d'immigrés, d'étrangers. Pour la principale organisation, la Fédération sportive et culturelle de France et ses associations, accueillir signifie, en effet, non seulement accepter dans sa différence, mais aussi permettre de vivre et de grandir dans sa propre confession et sa propre voie. Eduquer signifie « donner les éléments d'un choix personnel et armer pour une vie meilleure moins marginale, plus responsable ».

Ces « patros » ont actuellement de grosses difficultés, mais ce sont encore des endroits extraordinaires où le bénévolat est três fort, où l'esprit de club est sans pareil, où l'on aime se retrouver ensemble, où l'on se soutient.

Ne pourrait-on pas, madame le ministre, tenter de les aider tout particulièrement ?

Vous les connaissez et je sais que dans votre propre ville de Fécamp vous avez pu apprécier le rôle important qu'ils jouent. Les Marinettes, M. et Mme Houlbreque : vous les soutenez et vous avez raison. Et il existe, à travers la France, des centaines de patronages comparables à celui que vous connaissez. C'est de ceux-là que je vous parlerai dans une question.

Aider les bénévoles, aider les clubs par des subventions importantes et signifiantes, voilà une bonne politique de lutte contre la délinquance, voilà une bonne politique peur la promotion du sport. Actuellement, la Fédération sportive et culturelle de France ne touche que 3 millions de francs pour 200 000 licenciés, en vérité 500 000 ou 600 000 pratiquants : c'est peu, avouez-le!

Ces patronages ont un but non seulement sportif mais également culturel et social et, à ce titre, on peut regretter que s'ils touchent si peu d'argent du ministère de la jeunesse et des sports, ils ne perçoivent quasiment rien du ministère de la culture! Et pourtant, souvent le théâtre, le chant choral, la peinture et la poésie voisinent avec le tennis de table, le basket ou autre activité sportive. Quelquesois même – et c'est l'idéal – les pratiquants sont les mêmes i

Pis encore, ces patronages, souvent propriétaires de leurs installations, grâce à leur bonne gestion et au travail des bénévoles, payent les impôts locaux!

Madame le ministre, il y a urgence, il faut les aider. Rappelons qu'ils sont ouverts toute l'année, qu'ils sont prêts à former et à aider à l'intégration de tous. J'y reviendrai tout à l'heure.

Enfin, madame le ministre, vous avez souhaité que le sport prenne une place encore plus grande dans l'enseignement. Comme vous, nous aimerions que les heures d'éducation physique, nécessaires, indispensables et prévues par la loi, soient, enfin, véritablement dispensées dans les établissements scolaires.

De même, il faudrait que paraisse le texte de synthèse tant attendu définissant précisément et simplement les responsabilités des enseignants en matière sportive. Vous savez que, à la suite de certains incidents, le milieu de l'enseignement est très inquiet sur les responsabilités qu'on a pu lui imputer. J'aimerais, madame le ministre, que vous nous rassuriez à ce sujet.

Vous avez suggéré, au cours de la réunion de la commission à laquelle vous avez participé, qu'une part de la dotation globale d'équipement et sans doute de la dotation globale de fonctionnement soit utilisée pour le sport et la jeunesse. Nous souhaiterions que cela fût précisé dans des textes.

Quelques mots enfin pour vous faire part des grandes inquiétudes du milieu associatif.

Il faut souligner la diminution des postes FONJEP: vingt et un emplois sont supprimés à Marly-le-Roy.

A ce jour, à la suite des mesures de régulation décidées au printemps dernier, la moitié des crédits d'intervention votés au titre du budget 1991 ne sont toujours pas versés.

Votre projet de budget pour 1992 laisse délibérément de côté l'aide à la formation d'animateurs, l'aide aux centres de vacances et de loisirs, l'aide au développement de la vie associative.

Les crédits, pour la formation des animateurs et directeurs, qui s'élevaient à 36,36 millions de francs, n'apparaissent plus que pour 26 millions de francs.

L'aide à la vie associative, qui faisait l'objet d'un crédit d'origine parlementaire de 8 millions de francs, a purement et simplement disparu.

Il en est de même de l'aide aux centres de vacances et de loisirs. Rappelons que l'abondement de 13,5 millions de francs, obtenu l'an dernier, n'est pas reconduit.

Aux yeux du monde associatif, madame, vous semblez privilégier les coups médiatiques et l'action directe auprès des jeunes, mais vous négligez l'action efficace, durable, peu coûteuse, en profondeur, que mênent de longue date les associations de quartier ou de milieu rural.

La Communauté européenne a augmenté de 70 p. 100 son budget sportif pour 1992 en affirmant : « Le sport constitue un phénomène de société parmi les plus importants ». Si la pratique sportive est avant tout un loisir, les rapports entre le sport et l'économie sont de plus en plus étroits. Le sport et ses activités connexes représentent 2,5 p. 100 du commerce mondial. La Communauté ne pouvait, en conséquence, ignorer cet important secteur économique et social.

On ne saurait méconnaître le rôle du sport dans l'économie. Il faut en tenir compte et l'aider par un budget important.

Sans vouloir comparer, une fois de plus, le budget de la jeunesse et des sports à celui de la culture, je regrette simplement que vous n'ayez pas les mêmes appuis en haut lieu que votre collègue du ministère de la culture.

#### M. Alain Calmat. Mais si l

- M. Edouard Landrain. Depuit trois ans, je plaide et je ne suis pas le seul pour un rapport plus logique entre les deux budgets, de l à 2, voire de l à 3; nous sommes à l à 5 actuellement. Or on ne l'a pas noté jusqu'à maintenant l'écart s'accroît: l'année dernière, le budget de la culture représentait 0,94 p. 100 du budget général et les sports 0,19 p. 100. Cette année, nous en sommes respectivement à 0,97 p. 100 et à 0,21 p. 100.
- M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue?
  - M. Edouard Landrain. Je vous en prie!
- M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de l'orateur.
- M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Juste une précision : j'ai dit que la part du budget du ministère de la jeunesse et des sports était passée de 0,19 à 0,22 p. 100 du budget général. La réalité est 0,2153 p. 100. Il est donc moins abusif de parler de 0,22 p. 100 que de 0,21!
  - M. Charles Ehrmann. Vous pinaillez!
- M. Edouard Landrain. C'est vraiment, monsieur le rapporteur sauf le respect que je vous dois du pinaillage de mauvais aloi! En supposant même que vous ayez raison, il n'y aurait pas du tout rattrapage.
- M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Me permettrezvous de vous interrompre, mon cher collègue?
  - M. Edouard Landrain. Je vous en prie!
- M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de l'orateur.
- M. Georgea Hage, rapporteur pour avis. Je ne veux pas entrer dans une querelle de chiffres mais, devant ce respect superstitieux, ce respect d'apothicaire des chiffres, je fais remarquer que ces pourcentages vont se modifier quand l'ensemble du budget aura été voté. En effet, d'autres budgets auront été abondés, alors qu'il y a peu de chances que celuici le soit. Bercy fera remarquer qu'un effort important a déjà été réalisé dans le projet initial.
  - M. Alain Calmet. Nostradamus!
- M. Georges Hege, rapporteur pour avis. Puisse, lorsque le projet de loi de finances sera voté, le budget de la jeunesse et des sports ne pas redégringoler en dessous de 0,2 p. 100!
  - M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Landrain.

- M. Edouard Landrain. Sans vouloir créer des discussions stériles et inutiles le sport n'est qu'un phénomène culturel parmi les autres il faut quand même se rendre à l'évidence : votre budget, madame, n'est pas aussi extraordinaire qu'on a voulu le faire croire.
  - M. Alain Calmat. Vous n'êtes pas très convaincu!
- M. Edouard Landrain. Même l'aide aux sélectionnés olympiques apparaît misérable. On se demande d'ailleurs ce qu'il en serait si les villes, les départements, les régions et les sponsors privés ne venaient à leur secours. Qu'en serait-il d'ailleurs du sport en France, d'une façon générale, sans les collectivités territoriales?

Pour toutes ces raisons, le groupe de l'U.D.C. ne votera pas votre budget.

- M. Alain Néri. Et vous le regrettez !
- M. Edouard Landrain. Puisse le prochain, enfin, nous satisfaire et satisfaire l'ensemble du monde sportif de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)
- M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Vous vous abstenez, alors?
- M. Edouard Landrain. Non, nous sommes contre, nous ne le voterons pas !
- M. le président. La parole est à M. François Asensi, pour le groupe communiste.
- M. François Asensi. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues. La progression de 10 p. 100 du budget pour 1992 de la jeunesse et des sports pourrait être à première vue qualifiée de satisfaisante. Vous avez, madame le ministre, certainement bien travaillé, dans le cadre de la philosophie générale de la loi de finances, toujours marquée par la rigueur et par une réduction continue des dépenses publiques.

Il aurait été au demeurant paradoxal que la création d'un ministère de plein exercice ne se traduise pas par une progression budgétaire. Il reste que la part consacrée à la jeunesse et aux sports par le Gouvernement dépasse tout juste 0,20 p. 100, soit une part inférieure à celle constatée de 1981 à 1985.

Mais la progression du budget de la jeunesse et des sports doit être relativisée et surtout mise en rapport avec les immenses besoins des 28 millions de sportifs dont 13 millions de licenciés et des 280 000 associations sportives de notre pays.

Le temps de parole rèservé à notre groupe pour ce débat étant modeste, je n'entrerai pas dans le détail de l'analyse, action par action, de votre budget, d'autant que mon collègue Georges Hage a présenté, comme à l'habitude, un excellent rapport.

Je concentrerai donc mon intervention sur quelques points importants et m'inquièterai de la philosophie générale dont votre budget me semble porteur.

J'ai noté la suppression d'un peu plus de 100 postes dans le cadre de ce que Mme le ministre a qualifié d'effort général demandé par le ministère des finances et du budget. Je me ferai l'interprète des associations sportives qui ont été visées par les mesures de régulation budgétaire du printemps dernier et ont vu leurs subventions en partie gelées, ce qui leur a posé, et leur pose encore, d'importants problèmes de trésorerie. Je partage leur inquiétude quant aux menaces relatives à la fermeture de centres de formation d'animateurs. Je réaffirme, par ailleurs, la nécessité de mieux doter la médecine du sport, notamment par une augmentation des subventions aux centres médicaux sportifs.

Un effort incontestable est réalisé en faveur des jeunes et de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, mais les moyens consacrés aux centres de vacances et à la vie associative demeurent très insuffisants.

Je me félicite de la croissance de la dotation en faveur des petits clubs, en faisant toutefois remarquer que les 60 millions de francs prévus en leur faveur dans ce budget équivalent à ce qui est versé, via le FNDS à une écurie de formule 1. L'amitié vraiment coûte bien cher l Je m'interroge d'ailleurs sur la nécessité de garder, dans le budget de la jeunesse et des sports, les crédits alloués à une écurie de formule 1 qui devraient plutôt, à mon sens, figurer dans le

budget de l'industrie ou de la recherche puisque ces compétitions servent de campagnes de communication au bénéfice des industries automobiles.

A propos du mode de financement du sport, je dois rappeler ici l'opposition de toujours des députés communistes à la mise en place de moyens extra-budgétaires.

A la lumière des multiples dysfonctionnements du FNDS, nous n'avons aucune raison de revenir sur notre position. Il est urgent de revoir le fonctionnement du FNDS et, avant d'engager une réforme, d'en dresser un bilan comme l'a proposé M. Georges Hage.

Loin de moi l'idée d'opposer sport de masse et sport de compétition, mais il faut bien définir ce que recouvrent ces deux versants de la pratique sportive. Le sport fait partie intégrante de la vie, il est l'un des aspects de l'éducation et de la culture au sens large. Pour les jeunes, il est l'acteur d'insertion sociale et d'apprentissage de la vie collective.

Mais on ne doit pas réduire l'action en faveur du sport de masse en le transformant en bouée de sauvetage pour tous les maux de la société. À l'autre pôle, le sport de compétition se mue aujourd'hui en véritable industrie à but tout à fait lucratif, au sein de laquelle les athlètes deviennent des agents de marque avec toutes les dérives que nous connaissons : transformation des compétitions sportives en kermesses publicitaires, violences sur les stades et dans les tribunes, intolérance, dopage.

A ce propos, je me félicite que 13 millions de francs soient consacrés à la lutte contre le dopage et souhaite que la moralisation et l'assainissement du football professionnel se poursuivent.

Il aurait été possible de promouvoir un exemple réussi de mariage du sport de haut niveau et du sport de masse si la candidature de Tremblay-en-France et de la Seine-Saint-Denis avait été retenue pour l'implantation du « grand stade ». Ce choix aurait traduit la volonté du Gouvernement de reéquilibrer réellement l'aménagement de la région parisienne; c'eût été un formidable message adressé à la jeunesse de notre banlieue en même temps qu'un formidable stimulant pour l'emploi, la formation et le sport en Seine-Saint-Denis. Notre projet prévoyait d'ailleurs qu'un certain nombre d'équipements annexés au « grand stade » soient utilisés par les clubs et les équipes des départements de la région nord

Même si aujourd'hui encore je considère que Tremblay-en-France a été victime d'une erreur d'arbitrage, je demeure, sans esprit de clocher, tout à fait favorable à l'implantation de ce grand stade, dont la France a besoin, et je me permets de vous demander où en est ce projet. Pouvez-vous, madame le ministre, m'assurer que le site de Melun-Sénart offre toutes les garanties de faisabilité et que ce grand stade ne sera pas pour notre pays un équipement au rabais?

J'en viens à la philosophie générale de votre budget. L'essentiel de l'augmentation de vos moyens concerne les dispositifs d'aide aux projets des jeunes et d'aménagements sportifs de proximité. Dire que cet effort en faveur des quartiers défavorisés ne contient pas d'éléments positifs ne serait pas juste, et la ville dont je suis le maire en a bénéficié cet été.

Mais une politique de la jeunesse et des sports telle que je la conçois, ne peut simplement faire office en quelque sorte de pompier pour éteindre les incendies allumés par les inégalités sociales, l'exclusion, l'échec scolaire et le chômage.

Je fais donc mienne la conclusion du rapporteur pour avis: «Le budget de la jeunesse et des sports pour 1992 semble consacrer une évolution inquiétante et on peut s'interroger sur la signification exacte d'un tel ministère dont l'action dans le secteur de la jeunesse paraît de plus en plus satellisée, notamment par rapport au ministère de la ville et dont l'action dans le domaine sportif semble consacrer le principe d'un sport à deux vitesses, d'une part le sport des exclus, des jeunes défavorisés, qui constituerait un sport de seconde zone pris en charge par l'Etat, alors que le sport n'est ni une assistance ni une thérapeutique sociale, et d'autre part, un sport haut de gamme, savorisant le dévelop-pement de multiples activités économiques et commerciales dans le cadre du FNDS. »

C'est pour ces raisons que le groupe communiste ne se croit pas autorisé à voter en faveur de ce budget.

M. Alain Calmat. On l'autorise !

M. Alain Néri. C'est un peu décourageant pour le ministre de voir ses efforts si peu reconnus!

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des ports. Mesdames, messieurs les députés, permettez moi, tout d'abord de remercier pour leur excellent travail MM. les rap-porteurs de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles. Je m'efforcerai de répondre à leurs remarques ainsi qu'à celles des orateurs des groupes, mant de me prêter bien volontiers à vos questions.

Je suis heureuse, aujourd'hui, de pouvoir vous présenter les

orientations d'un ministère de plein exercice...

M. Jean Ueberschlag. Cela ne se voit pas!

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. marque, pour la jeunesse et pour le sport, une priorité claire-ment affirmée par le Président de la République et par le Premier ministre.

Après l'attribution, vous l'avez dit, en juin dernier, de 100 millions de francs supplémentaires à mon ministère, le projet de budget que vous soumets comporte à nouveau, pour 1992, des moyens considérablement renforcés.

Avec 260 millions de francs supplémentaires auxquels s'ajoutent 90 millions de francs résultant de l'effacement des annulations liées à la guerre du Golfe, le budget du ministère de la jeunesse et des sports bénéficie au total de 350 millions de francs de mesures nouvelles.

C'est donc une croissance globale de 10 p. 100, de 14 p. 100 par rapport à la loi de finances 1991 régulée. C'est la plus forte augmentation du budget de la jeunesse et des sports depuis quinze ans. Il franchit ainsi la barre symbolique des 0,20 p. 100 - 0,21 exactement - du budget de l'Etat.

C'est le budget, monsieur le rapporteur pour avis, qui augmente le plus, si l'on excepte le budget de l'environnement. Cette année, il augmente plus que celui de la culture. Je note d'ailleurs avec satisfaction le soutien que vous allez apporter à M. Jack Lang, soutien qui n'apparaît pas toujours claire-ment dans les débats budgétaires.

Ce nouveau budget est tourné vers l'action : les crédits d'intervention directe de l'Etat augmentent à eux seuls, et c'est tout à fait exceptionnel, de 27,5 p. 100.

Ce budget trop « Jeunes » pour certains, trop « Sport » pour d'autres, est un budget dont l'augmentation est équitablement répartie entre le chapitre Jeunesse, avec 125 millions de francs supplémentaires, et le chapitre Sport, avec 123 millions de francs supplémentaires. Il permet de donner une envergure nouvelle à une politique cui met l'accent sur l'in-sertion et la citoyenneté des jeunes ainsi que sur l'accès de tous - je dis bien de tous et pas seulement de certains - au

C'est aussi un budget exceptionnel par sa dimension internationale puisque 1992 sera une année olympique. Le budget est à la bauteur de cet enjeu considérable, important à la fois pour le sport, pour nos sportifs et pour l'image de la France dans le monde.

C'est enfin un budget qui permet un vrai partenariat avec le mouvement associatif, les fédérations sportives et les collectivités territoriales.

C'est donc un bon budget - en dépit de certaines remarques auxquelles je me permettrai de répondre - et pour le ministre que je suis une responsabilité particulière : l'occa-sion non seulement de faire plus, mais l'obligation de faire mieux.

Pour la ciarté du propos, je présenterai d'abord l'action menée avec les jeunes, puis les objectifs fixés dans le domaine du sport. Mais vous savez comme moi qu'à bien des égards la séparation est ici arbitraire et combien nombreuses et fécondes sont au contraire les relations qui unissent ces deux domaines. Une des dimensions essentielles de la politique à conduire consiste justement à renforcer ces relations.

Commençons par les jeunes.

Il faut partir de ce qu'avec ses comportements à clie, ses mots à elle, toute une génération nous dit de ses soucis et de ses attentes.

Les jeunes accèdent aujourd'hui progressivement à l'âge adulte, privés des repères d'autrefois, à commencer par la sécurité de l'emploi et le statut, social, bon ou mauvais, qui jadis en résultait pour tous.

Les jeunes éprouvent un sentiment d'incertitude, parfois de vide, voire d'abandon, et la seule exaltation des vertus du marché ou de la réussite de quelques-uns n'est certes pas une réponse suffisante.

Ce sentiment, des jeunes aux trajectoires très différentes le partagent, qu'ils soient lycéens ou chômeurs, banlieusards, citadins ou ruraux.

Car. la solitude, le sentiment de l'exclusion touchent tous les jeunes, y compris ceux qui vivent en zone rurale – même si la manifestation de cette insécurité n'est pas forcément la même. C'est la crainte de risquer l'exclusion plus souvent qu'à son tour et de ne pas parvenir à trouver se place.

C'est l'impression pour, les jeunes qu'on peut tout dire mais que personne n'entend, et c'est le scepticisme face aux formes traditionnelles de participation.

C'est aussi le coupçon que les adultes, et en particulier les politiques, tous partis confondus, cachent souvent leur impuissance par des promesses illusoires: à en croire une enquête récente, les jeunes ne seraient que 10 p. 100 à faire confiance à quelque parti que ce soit, contre 65 p. 100 à faire confiance à leur banquier !

Des textes « rap » aux chiffres des instituts de sondages, ce sont au fond les mêmes doutes, les mêmes espoirs, les mêmes questions.

Certains politiques leur font de bien dangereuses réponses. Quelques pyromanes qui jouent avec des mots qui blessent, quelques démagogues dont le fonds de commerce est d'attiser la liaine prennent la lourde, la très lourde responsabilité de tenir aux jeunes et au pays tout entier un discours de rejet, à l'opposé de celui qui contribue à la fierté d'être français.' (« Très bien! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Ces marchands d'illusions conduisent tout droit à la violence d'une société divisée et d'une jeunesse désespérée.

On sait ce que, dans un grand pays comme les Etats-Unis, la dérive des ghettos ethniques doit au laisser-faire d'une certaine politique. Si les Minguettes ou le Val Fourré, quelles que soient les difficultés que l'on y rencontre, quels que soient les actes de violence ou de délinquance que l'on y déplore n'ont aujourd'hui rien à voir avec Los Angeles ou Chicago, n'en déplaise aux amateurs d'assimilations mensongères, c'est que la France, elle, n'a pas renoncé à une politique de solidanté.

Plus près de nous, en Angleterre, les skinheads ménent leurs combats haineux au nom de la lutte des blancs contre « l'invasion ». Voulons-nous, commençant par emprunter leurs mots, encourager leurs gestes ? Ou nous éveille comme l'Allemagne qui découvre « effarée » la montée des expéditions racistes des jeunes néo-nazis dans les Länder de l'Ouest comme de l'Est ?

Les jeunes ne veulent certes pas d'une France qui prenne ce chemin. Toutes les enquêtes le disent: l'honnêteté, l'amitié, le respect de l'autre viennent en tête des choses qui comptent pour eux. Ces valeurs suggèrent une morale de la vie en commun. A nous de ne pas la décevoir en nous souvenant que nul n'est plus misanthrope qu'un adolescent déçu. C'est tout le sens de l'action que j'entends mener en 1992.

Derrière le désintérêt de beaucoup de jeunes pour les formes traditionnelles de participation, derrière l'insécurité propre à cet âge où l'on n'est plus un enfant mais pas encore totalement un adulte, où l'on n'est assuré ni de soi ni des autres, derrière l'inquiétude que suscite un monde où la vie n'est pas un long fleuve tranquille, il y a le désir d'être entendu, l'envie de participer autrement. Il y a surtout des réserves d'énergie et d'initiative.

« Je suis jeune : qu'on me tende la main ! », s'écriait Ritnbaud à seize ans. C'est bien de cela qu'il s'agit.

En 1992, le ministère de la jeunesse et des sports ouvre, pour les jeunes, de nouveaux droits, de nouvelles possibilités d'action et de participation.

Le droit à l'information, d'abord, est, de tous, le plus élémentaire : s'informer, s'orienter, c'est déjà maîtriser un peu sa vie.

En 1991, le ministère de la jeunesse et des sports a consacré 36 millions de francs au réseau d'« information jeunesse » qu'il fait vivre en coopération avec les collectivités territoriales et les associations.

En 1992, grâce à 14 millions de francs de crédits supplémentaires, 1 000 nouveaux points information jeunesse – les points J – seront créés là où vivent, là où passent les jeunes :

dans les gares, les stations de métro, les centres commerciaux, en liaison bien sûr avec les « rarrefours jeunes », les PAIO, les missions locales pour l'emploi.

Mais les jeunes ont aussi des idées, des passions. Et être jeune, ce doit être aussi le droit de réaliser un projet, le projet que l'on porte en soi.

L'on sait l'importance de ces premiers projets que l'on a bâtis, que l'on a menés à bien, dans sa jeunesse, seul ou avec d'autres, de la joie de découvrir de quoi on est capable, de la force puisée dans cette première réussite pour avancer dans la vie.

C'est pourquoi, pour 1992, un effort tout particulier est consenti à cet effet. Grâce à des crédits portés à 170 millions de francs, soit une augmentation de 90 millions de francs, 20 900 projets de jeunes pourront être aidés, soit dix fois plus que les années précédentes. Ils pourront être soutenus dans le cadre d'une procédure simplifiée, décentralisée, dont les délais ne dépasseront pas trois semaines.

Il s'agit de privilégier une démarche fondée sur l'écoute des jeunes, quelle que soit leur situation, sur l'appui de leurs initiatives, quel qu'en soit le domaine, et sur la valorisation de leurs réalisations. Les projets « J », ce seront – je l'espère – 20 000 raisons de construire et, pour 100 000 jeunes de treize à vingt-cinq ans, autant de chances d'être reconnus.

Le ministère de la jeunesse et des sports mettra tous les jeunes qui le souhaitent en relation avec une association susceptible d'apporter à leur projet le renfort de son savoir-faire. Il favorisera ainsi des contacts et des coopérations nouvelles entre des partenaires qui, aujourd'hui, ne se rencontrent pas toujours suffisamment.

#### M. Alain Néri. Très bien!

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. J'ai entendu dire, et encore tout à l'heure, que l'on négligerait le rôle du mouvement associatif. Il s'agit, au contraire, de permettre aux jeunes de trouver, à travers la réalisation d'un projet voulu par eux, le chemin de l'engagement associatif et d'aider les associations, comme elles le souhaitent, à travailler avec davantage de jeunes. Dans ces conditions, je pense, monsieur le rapporteur, que vos doutes sur la difficulté de consommer les crédits nouveaux seront levés.

La même inspiration préside au projet de loi que j'aurai bientôt le plaisir de soumettre à votre assemblée sur l'abaissement de la majorité associative, c'est-à-dire de l'âge à partir duquel des jeunes peuvent créer, diriger, gérer eux-mêmes une association. (« Très bien! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Ce projet est directement issu des travaux du Conseil national de la jeunesse et de l'éducation populaire qui en examine le texte demain et fait l'objet d'une concertation de longue date avec mes services.

#### M. Alain Néri. Très bien!

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Telles sont, rapidement présentées, les premières directions dans lesquelles j'entends donner un impulsion nouvelle aux actions de mon ministère avec les jeunes. J'ajoute simplement que, contrairement à ce que j'ai entendu, 20 millions de francs supplémentaires permettront de porter à 274 millions de francs la dotation de l'article « Vacances, loisirs, insertion » et que les crédits affectés aux échanges de jeunes et aux actions internationales sont maintenus à leur niveau. Ils seront davantage orientés, comme le souhaite M. le rapporteur, vers les pays de l'Europe de l'Est qui en ont, certes, un grand besoin.

Mais parler des jeunes m'amène à évoquer l'enfance car, on le sait, tout commence à ses premières impressions, à ses premières expériences. Elles contribuent à fixer une image du monde par rapport à laquelle s'organisera l'âge adulte. Elles peuvent étendre leur ombre sur une vie entière ou, au contraire, susciter des passions tenaces.

Les contrats du temps de l'enfant que mon ministère conclut avec les communes, en concertation avec le ministère de l'éducation nationale, ont un double objectif et je remercie M. Néri pour ces propos.

Il s'agit d'abord de faire plus en offrant aux enfants, dans ou hors l'école, des activités d'éveil, sportives ou culturelles de nature très diverses – du tir à l'arc au théâtre, de la confection d'instruments de musique au canoë-kayak –, correspondant en moyenne à quatre heures d'activités supplémentaires par semaine. Mais il s'agit aussi de faire mieux en adaptant davantage l'organisation de la journée scolaire...

#### M. Hubert Falco. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des aports. ... à ce que l'on sait aujourd'hui du rythme des enfants, de leurs besoins physiologiques et psychologiques, en respectant davantage les moments propices aux activités d'éveil, au jeu, au repos ou ceux propices à l'acquisition, à la mémorisation des connaissances.

M. Hubert Falco. Il faudrait convaincre le ministre de l'éducation nationale!

Mme le ministre de la jeunesse et dos sports. C'est l'action que je mêne. Elle n'a été lancée qu'en 1985 et il n'y a pas eu d'augmentation de crédits significative de 1986 à 1938!

#### M. Hubert Felco. Nous avions tant à faire !

Mme le ministre de la jeuneese et des sports. Je rends hommage à ceux qui l'ont engagée et qui sont présents dans cet hémicycle, notamment M. Calmat lorsqu'il était ministre. (Applaudissernents sur les bancs du groupe socialiste.) En 1992, grâce à une enveloppe de 235 millions de francs, nous augmenterons de 30 p. 100 ces crédits qui seront directement affectés à l'amélioration du rythme de vie de l'enfant.

M. Guy Drut. C'est bien connu, nous n'avons rien fait !

Mme le ministre de le jeunesse et des sports. Pas grand-chose dans ce domaine !

M. Guy Drut. Nous n'avons même pas existé!

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Seront concernés 700 000 élèves supplémentaires, soit, au total, 2 500 000 enfants, c'est-à-dire un écolier sur trois. Mon ministère consacre désormais près de 10 p. 100 de son budget à cette action prioritaire. Ça n'a rien à voir, monsieur le rapporteur pour avis, avec de la démagogie.

Partout où cette action est mise en place, on observe ses effets bénéfiques sur l'épanouissement des enfants, leur autonomie, leur capacité de concentration, leur participation à la classe et donc, bien que cela ne soit évidemment pas quantifiable, leurs résultats scolaires.

En 1992, un effort particulier sera fait en direction des zones d'éducation prioritaires urbaines et rurales car ces contrats du temps de l'enfant sont une contribution concrète du ministère de la jeunesse et des sports à la lutte pour l'égalité des chances.

M. Hubert Folco. Le maire rural que je suis ne s'en rend pas compte !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Peutêtre n'a-t-il pas souhaité lancer une telle action | Je vous indiquerai la procédure à suivre !

Les conseils municipaux d'enfants sont une autre façon d'être à l'écoute de ceux qui, demain, seront des citoyens.

Il s'agit d'une initiative exemplaire menée dans de nombreuses communes – plus de 600 aujourd'hui – de toutes tailles et de toutes obédiences, d'autant plus que la participation civique des jeunes ne va pas de soi.

En 1992, environ 750 000 jeunes Français fêteront leurs dix-huit ans. Pourtant, cette année comme les suivantes, nombre d'entre eux ne feront sans doute pas usage du droit de vote que leur confère leur majorité civile car les dix-huit-vingt-cinq ans forment actuellement le gros des bataillons de non-inscrits et d'abstentionnistes.

#### M. Hubert Faico. Depuis que vous êtes au pouvoir 1

Mme le ministre de le jeuneage et des sports. Si cette tendance s'aggrave, c'est sans eux que le pays risque de conduire ses affaires qui sont pourtant et avant tout les leurs.

Le ministère de la jeunesse et des sports n'a, bien sûr, pas à décréter qu'il se créera ici ou là un conseil municipal d'enfants mais il est dans sa mission de favoriser leur création et de soutenir leur action. C'est pourquoi il continuera d'aider en 1992 l'association nationale qui fait un travail remarquable en les fédérant et en favorisant leurs échanges d'expériences. « Qu'est-ce donc que la République ? » demandait Jaurès en 1903 devant les lycéens d'Albi. « C'est un grand acte de confiance » répondait-il.

Agir pour les jeunes, agir avec les jeunes, c'est un signe de confiance en eux, bien sûr, mais aussi et surtout en l'avenir de notre pays.

La marque des sociétés vieillies, à l'horizon rétréci, la marque des sociétés craintives, c'est avant tout la peur de la jeunesse.

Mais rien de ce que je propose ne pourra vivre et atteindre sa pleine efficacité sans la participation active du mouvement associatif, de ses militants qui travaillent au jour le jour, sur le terrain, sans autre gratification, que la conviction de faire œuvre utile et solidaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Hubert Falco. Ils ne sont pas convaincus de leur effi-

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je crois profondément, monsieur Néri, à l'éducation populaire, à son histoire et à ses missions, au développement de la vie associative, à l'engagement des fédérations, au dévouement des bénévoles qui, dans les associations, consacrent leur temps, obstinément, à travailler à un monde meilleur et à aider chacun à y trouver sa juste place.

#### M. Hubert Faico. C'est de la démagogie !

Mrne le ministre de la jeunesse et des sports. C'est d'ailleurs pourquoi je me suis réjonie que votre assemblée ait adopté l'été dernier la loi relative au congé de représentation en faveur des associations. Je serai spécialement attentive à ce que les décrets d'application soient publiés rapidement et je suis prête à dégager des moyens financiers pour qu'elle soit mise en œuvre en faveur des associations dont j'ai la tutelle. (« Très bien! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. Guy Drut. Nous serons également attentifs.

Mone le ministre de la jeunesse et des sports. C'est aussi la raison pour laquelle je me réjouis que le projet de budget que je vous soumets permette, en 1992, de développer entre mon ministère et le mouvement associatif un vrai partenariat.

#### M. Hubert Faico. Nous saurons vous solliciter !

Mme le ministre de la journaise et des aports. La disparition dans la nomenclature du budget, dans un souci de transparence, de clarté et même de lisibilité, de l'article spécifique relatif à la « promotion de la vie associative » ne traduit en aucune manière un abandon de cet objectif.

En effet, outre les actions nouvelles de mon ministère en 1992, qui ouvriront aux associations un champ d'intervention plus vaste, les crédits du FNDVA seront maintenus et leur attribution se fera en concertation avec le CNVA. De même, le soutien à la formation ne se limite pas aux 26 millions de francs de l'article 30 mais englobe les efforts de formation qui accompagneront notamment le développement de l'information et des projets de jeunes ainsi que le programme de 1 000 équipements sportifs de proximité.

Je tiens également à vous rassurer sur la formation des animateurs, bien que cela concerne le budget du travail et de l'emploi. En ce qui concerne mon ministère les crédits pour 1992 ont été rétablis à hauteur de 2 millions de francs pour le sport et de 6,3 millions pour la jeunesse.

Enfin, après le rétablissement dans un passé récent des 450 postes supprimés par M. Bergelin en 1987 (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française), le nombre des postes FONJEP d'animateurs permanents s'élèvera en 1992 à 2 355. Je ne vous cacherai pas que j'aurais aimé vous indiquer un chiffre supérieur. Je suis prête à répondre à l'appel de M. Néri...

#### M. Alsin Néri. Merci.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... et ravie que l'Assemblée nationale fasse un effort particulier sur ce sujet qui nous tient à cœur aux uns et aux autres. (Applau-

Le mouvement associatif est l'héritier d'une longue histoire, d'une forte mémoire, de cette force qui prend racine dans l'autonomie, la responsabilité, la solidarité et que résume de longue date l'idée d'éducation populaire. Il faut trouver les moyens d'agir ensemble plus efficacement. C'est pourquoi je souhaite que la négociation des conventions d'objectifs entre les associations et mon ministère constitue un moment fort d'un véritable partenariat contractuel fondé sur un engagement de moyens, la précision des objectifs poursuivis et une évaluation commune des résultats obtenus.

J'en viens maintenant au sport. De plus en plus nombreux les Français aiment le sport : 13 millions de licenciés en témoignent et, à côté d'eux, 10 millions de pratiquants.

C'est un facteur primordial de santé. C'est la connaissance, le dépassement de ses limites et la maîtrise de soi. C'est une passion partagée, mais aussi une école de mesure et de rigueur. C'est une éthique individuelle et collective. Tout, monsieur le rapporteur, sauf un sous-produit culturel.

- M. Alain Néri. Très bien!
- M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Madame le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Bien volontiers.

- M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de Mme le ministre.
- M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Je m'aperçois qu'il est difficile de se faire entendre quand on emploie l'antiphrase! Ce n'est pas moi qui considère le sport comme un sous-produit culturel, mais ceux qui ne lui donnent pas les moyens qu'il mérite.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. J'essayais de vous convaincre que ce n'était pas le cas!

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Tout à l'heure, madame, vous m'avez reproché d'avoir parlé de démagogie. Mais c'est dans mon rapport de 1990 que je posais la question: pédagogie ou démagogie? Je suis persuadé, en effet, que la meilleure façon d'aménager les rythmes de vie de l'enfant, c'est d'abord de respecter les horaires d'éducation physique et sportive dans le cadre des emplois du temps réguliers, ce qui garantit que tous les enfants en bénéficient, et gratuitement.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. A cela aussi, monsieur le rapporteur, je m'attache.

- W. Alein Calmat. Votre rapport, monsieur Hage, n'a pas été adopté par la commission!
  - M. le président. Poursuivez, madame le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des eports. Antoine Blondin a très bien parlé du sport : « Si le but des activités sportives est de reculer les possibilités humaines et même de les infléchir, ce n'est pas seulement dans le domaine du muscle. Le sport implique d'autres vertus qui peuvent s'appeler le courage, l'intelligence, la volonté, la sensibilité ».

M. Guy Drut. Très bien 1

Mme le ministre de la jeunesse et des sporte. « Il développe la classe personnelle d'un être et, s'il ne crée pas à proprement parler de valeurs humaines nouvelles, du moins contribue-t-il à les libérer toutes. »

Je ne peux que m'associer aux propos de M. Néri et rappeler que, selon Coubertin, « l'important dans la vie, ce n'est point le triomphe mais le combat; l'essentiel, ce n'est pas d'avoir vaincu, c'est de s'être battu ». Il disait aussi : « La vie est solidaire parce que la lutte est solidaire. » C'est un programme auquel nous pouvons toujours nous tenir.

Bien sûr, le sport ne guérit pas tous les maux, il ne hrise pas toutes les solitudes, mais il est un terrain commun, un langage partagé, une manière d'apprendre à vivre ensemble, à bien vivre ensemble, et, comme le disait joliment Antoine Blondin, l'un des rares domaines où l'on peut « avoir un prix d'excellence sans être tout le temps le premier de la classe ».

Le sport est aussi un facteur d'identité: lorsque pour Lens, Monaco ou Marseille, des étrangers comme Jules-François Boccande, Roger Mendy, marquent le but d'une équipe française ou lorsqu'un Joseph-Antoine Bell bloque un tir qui menaçait Saint-Etienne, personne, alors, ne leur reproche de voler la place des Français. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Guy Drut. Philippe Séguin l'a dit avant vous !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je n'en doute pas du tout et je lui rends hommage.

M. Hubert Falco. Démagogie ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Si M. Séguin a dit la même chese, cela ne peut pas être de la démagogie ! (Sourires.)

Dans le respect du sport et de ses valeurs, notre politique sportive s'attache à conjuguer la recherche de l'excellence et la pratique de la solidarité, la dimension sociale et humaine du sport.

L'année 1992 est, d'abord et avant tout année olympique. Avec les Jeux d'Albertville, c'est toute la France qui est olympique.

A Albertville et à Barcelone, nos sportifs représenteront la France dans trente disciplines. Rien ne doit être négligé pour qu'ils bénéficient de l'environnement humain, matériel et financier le plus propice aux meilleures performances.

Nos athlètes de haut niveau doivent aborder les Jeux olympiques comme les autres grandes compétitions qui les attendent en ayant disposé de conditions de préparation à la mesure de l'engagement qui est le leur dans des disciplines de plus en plus exigeantes, à la mesure aussi des ambitions internationales de notre pays.

- M. Hubert Falco. Où est Tapie?
- M. le président. Monsieur Falco, s'il vous plaît, n'interrompez pas constamment Mme le ministre.
  - M. Hubert Felco. Je cherche Tapie.
- M. le président. La parole est à Mme le ministre et à elle .... seule.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. C'est la raison pour laquelle le premier volet de la politique sportive que je compte mettre en œuvre en 1992 marque un soutien sans faille au sport de haut niveau, matérialisé en particulier par une mesure nouvelle de 50 millions de francs portant à 70 millions de francs le total des financements directement liés aux grandes manifestations sportives.

Ces crédits seront largement ventilés au profit des fédérations olympiques par le biais des conventions d'objectifs que l'Etat négocie annuellement avec elles. Monsieur le rapporteur, ces crédits s'ajouteront, bien sûr, aux efforts exceptionnels de l'Etat pour l'équipement et le fonctionnement des Jeux d'Albertville.

Ces conventions sont l'outil privilégié du partenariat du ministère de la jeunesse et des sports avec 116 fédérations, olympiques et non olympiques, monodisciplinaires ou omnisports.

L'aide qui leur est apportée par la puissance publique constitue la part la plus importante des crédits d'intervention du sport qui s'est élevée en 1991, à 1 100 millions, titre IV et FNDS réunis. Elle comprend aussi les 1 659 cadres techniques qui officient auprès des fédérations, ce qui correspond à une subvention supplémentaire de 413 millions de francs.

Une véritable « nouvelle donne » caractérisera en 1992 les relations entre l'Etat et le mouvement sportif : j'entends par là une pleine coresponsabilité dans la gestion du sport français.

Cela conduira à une adaptation du mécanisme des conventions d'objectifs et à la précision des engagements réciproques, de moyens et de résultats, souscrits dans la clarté, déterminés ensemble, qu'il s'agisse du haut niveau, du développement des pratiques, de l'insertion des jeunes ou de la nécessaire rigueur de gestion, toutes conditions faisant l'objet, le moment venu, d'une évaluation commune.

Concernant la rigueur de gestion, je souhaite continuer la réflexion et la concertation qui avaient été engagées sur la réforme de la loi de 1984 et sur la nature juridique des clubs professionnels. Une fois cette concertation renouvelée auprès du mouvement sportif, votre assemblée aura à en décider à la prochaine session de printemps.

Par ailleurs, le rapport Sastre continue bien sûr à faire l'objet d'un soin attentif de telle manière que toutes ses mesures entrent en pratique.

Enfin, vous le savez sans doute, j'ai souhaité organiser une table ronde sur les relations entre le sport et la télévision,...

#### M. Thierry Mandon. Très bien!

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... afin d'essayer, tout en comprenant que la télévision peut apporter de gros moyens financiers au sport, de sauvegarder quelques règles minimales qui rejoignent l'éthique sportive.

Il s'agit là d'une véritable politique contractuelle à laquelle je suis très attachée, d'un partenariat renforcé avec le mouvement sportif qui s'exprimera notamment dans la Commission nationale du sport de haut niveau et la gestion des ressources extrabudgétaires du FNDS.

S'agissant du FNDS, chacun sait que le dispositif qui existe aujourd'hui, mis en place à la demande du mouvement sportif, connaît, après des années fastes, des années difficiles, des années noires, diraient certains.

La baisse des enjeux du Loto sportif, par nature aléatoires, est à l'origine de ces difficultés. Cela ne date pas d'aujour-d'hui.

Vous l'avez dit, monsieur Drut: 159 millions de francs de dettes accumulées depuis 1987 sont aujourd'hui à combler.

Pour 1991, ainsi, d'ailleurs, qu'il en avait pris l'engagement devant vous, le ministre du budget a accepté de garantir la compensation du déficit des recettes. Il a confirmé sa promesse. Donc, pour 1991, le FNDS aura les recettes compensées par l'Etat. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

- M. Hubert Felco. Je prends acte, madame le ministre.
- M. Alain Calmat. Juppé enlevait, Charasse augmente l' (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)
  - M. le président. Monsieur Calmat, je vous en prie ! Poursuivez, madame le ministre.

Mins le ministre de la jeunesse et des sports. Pour 1992, je peux vous annoncer aujourd'hui que les ressources du FNDS seront garanties à la même hauteur. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

C'est un nouvel engagement important de l'Etat en faveur du mouvement sportif qui est réalisé au-delà de l'augmentation considérable du budget de cette année, puisque cela recouvre environ 200 millions de francs de crédits supplémentaires.

Mais, quel que soit l'effort renouvelé de l'Etat, le FNDS est, comme cela a été souligné, un mécanisme qui présente de nombreux inconvénients. Nous devons rechercher ensemble les moyens d'améliorer ce système pour le bénéfice du sport. J'ai retenu toutes les propositions, notamment de M. Bapt, de M. Né-i, pour l'amélioration du FNDS J'ai l'intention, pour ma part, de lancer, avec le mouvement sportif, un groupe de travail qui se consacre à l'examen de cette question.

Ce FNDS a été souhaité par le mouvement sportif. Sa réforme ne pourra se faire qu'avec lui. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

A plus court terme, je vais confier à l'inspection générale des finances et à l'inspection générale de la jeunesse et des sports une étude sur la gestion et la trésorerie du FNDS, de manière à essayer d'être au plus près des fédérations et à répondre au mieux à leurs besoins et à leurs demandes.

Le mouvement sportif est, je l'ai dit, très attaché à la cogestion du crédit du FNDS. Mais cette cogestion implique que nous assumions ensemble la pleine responsabilité des mécanismes actuels et des réformes éventuelles.

J'ai bien noté, monsieur le rapporteur, votre proposition d'une mission parlementaire sur le financement du sport, qui a, on le sait, beaucoup évolué depuis dix ans. Je crois, en effet, qu'il serait très important qu'une telle mission puisse voir le jour. J'y serais, pour ma part, tout à fait favorable. Nous aurons sûrement l'occasion d'en rediscuter ensemble.

#### M. Hubert Falco. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Mais il est un autre volet de la politique sportive que j'ai commencé à conduire et qui verra ses moyens renforcés en 1992 : c'est le développement des pratiques sportives de tous. J'ai bien dit « de tous », et non pas « de certains », contrairement à ce qui a pu être dit à cette tribune.

Il s'agit de donner à chacun, selon son âge, selon ses goûts, et quelle que soit sa situation au regard de l'école ou du travail, la chance et les moyens de s'épanouir, d'« être quelqu'un », comme le disait Marlon Brando regrettant, dans un film célèbre, d'avoir abandonné la boxe.

« Tous les sports pour tous. Voilà sans doute une formule que l'on va taxer de follement utopique! notait Coubertin en 1891. Je n'en ai cure, ajoutait-il. Je l'ai longuement pesée et scrutée. Je la sais exacte et possible. » On ne saurait mieux dire.

Aujourd'hui, il s'agit d'aller à la rencontre de nouveaux publics, d'adapter les conditions d'accueil et d'encadrement, bref, de ne pas s'en tenir à ce qui est acquis, mais de rendre le sport plus accessible à tous.

Tel est d'abord, monsieur Néri, le but de l'aide apportée aux petits clubs urbains et ruraux, qui réalisent, sur le terrain, un travail irremplaçable.

#### M. Alain Néri. Très bien!

Mms le ministre de la jeunesse et des aports. Cette aide, qui était de moins de 20 millions de francs en 1991, sera triplée et portée à 60 millions de francs, étendue aussi à l'ensemble des structures – petits clubs et petites sections sportives de clubs omnisports – qui font de véritables efforts d'animation sportive locale et d'accueil des jeunes comme des moins jeunes.

Monsieur Landrain, vous l'avez dit : de plus nombreux clubs seront aidés grâce à cela.

Quand on sait, comme la plupart d'entre vous – je me permettrai même de dire « d'entre nous » car mon cursus passe également par une ville qui m'est chère, la ville de Fécamp, et par les petites communes qui l'entourent, dont j'ai été longtemps le député –, les difficultés que rencontrent, en particulier, les petits clubs intervenant en milieu rural pour financer les transports, organiser les manifestations, of mesure combien ces cellules de base sont essentielles non seulement pour l'animation du secteur rural, mais aussi pour le développement du sport.

M. Hubert Falco. C'est un constat. Quelles sont les solu-

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Les solutions : 40 millions supplémentaires en 1992. C'est une mesure nouvelle qui n'est pas négligeable, loin de là !

- M. Hubert Falco. Les crédits iront toujours aux mêmes communes! (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)
- M. le président. Chers collègues, je vous en prie ! Ecoutez Mme le ministre !

Mme le ministre de la jounesse at des sports. Vous me laissez sans voix, monsieur Falco! Je compte bien, évidemment, que cette aide puisse bénéficier à toutes les municipalités, quelle que soit leur obédience!

M. Edouard Landrain. Me permettez-vous de vous interrompre, madame le ministre?

Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Je vous en prie.

- M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain, avec l'autorisation de Mme le ministre.
- M. Edouard Landrain. Bien sûr, cette somme est intéressante. Mais comment allez-vous la répartir? Qui décidera de son affectation? Cela me paraît le point le plus important.
  - M. Hubert Falco. Donnez-nous des chiffres !
  - M. le président. Poursuivez, madame le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des aports. A l'occasion de l'aide accordée en 1991, un travail intéressant de recensement avait déjà été effectué par la direction des sports. Des critères avaient été définis, concernant l'importance de leur budget et leur activité. Mon souci pour 1992 est d'alléger les critères de manière que l'on puisse aider plus de clubs. Nombre de petits clubs ont déjà été aidés. Notre idée est d'élargir encore cette aide. Concrètement, le petit club déposera son dossier à la direction départementale de la jeunesse et des sports. Le directeur de la jeunesse et des sports, en fonction d'un certain nombre de critères, tels que l'impor-

tance du budget et l'action de ce club, allouera les crédits, dans un souci d'aide et d'ouverture. (« Très bien!» sur les bancs du groupe socialiste.)

Deuxième action : le lancement du ticket-sport contribuera lui aussi, grâce à un crédit de 30 millions de francs, à faci-

liter la pratique sportive des jeunes.

A l'origine de cette action, il y a une constatation : d'un côté, des jeunes qui ne partent pas en vacances ; de l'autre, des installations sportives qui, durant les congés scolaires, ferment leurs portes.

Dans le prolongement de ce que nous avons organisé cet été – nous avons maintenu ouverts à tous les jeunes 118 terrains universitaires et scolaires pendant les grandes vacances – et que nous avons réédité à la Toussaint, avec 200 terrains de sport, nous souhaitons aider les communes, petites et moyennes en priorité, à accueillir régulièrement les jeunes, durant les vacances, dans des équipements sportifs lecaux auxquels ils n'ont habituellement pas accès.

Par voie de contrats avec les communes – car aucune politique ne peut se concevoir sans contractualisation avec les communes, j'en conviens bien volontiers –, en coopération avec les associations sportives pour l'encadrement de ces activités, ce dispositif du ticket-sport vise l'organisation sur place de véritables vacances sportives gratuites pour les enfants et les jeunes.

Il existe déjà de nombreux exemples concrets dans plusieurs communes de France. Notre idée est de soutenir ces initiatives et de les genéraliser dans la plupart des petites et

moyennes communes qui le souhaiteraient.

Mais l'action – qui représente l'engagement financier le plus important dans cet effort de développement des pratiques sportives pour tous, c'est bien l'achèvement en 1992 des I 000 équipements sportifs de proximité, les 1000 «J-Sports», comme nous les appelons, et qui, je vous rassure, ne sont pas réservés aux seuls délinquants. Les 500 premiers équipements lancés en 1991 sont en voie d'achèvement, et 500 autres le seront l'an prochain. C'est un crédit de 100 millions de francs – s'ajoutant au crédit des 100 millions de francs de 1991 – qui est prévu à ce titre dans le projet de budget pour 1992.

Comment, monsieur Falco, vu l'effort déployé par l'Etat, peut-on parler d'une action d'urgence ou d'une action à court terme alors qu'il s'agit de créer des équipements, de réparer les erreurs de trente ans d'urbanisme et de mettre en place, là où les jeunes en ont besoin, là où les quartiers sont les moins bien pourvus, les installations qu'ils attendent.

Il s'agit d'implanter au cœur des cités des équipements de toute nature - terrains polyvalents ou de foot, pistes de skate-board ou de bi-cross, murs d'escalades, salles de boxe qui soient des espaces d'accès libre, des lieux de rencontre et de conviviabilité dans la ville.

Au terme de conventions conclues avec les villes, le ministère de la jeunesse et des sports peut prendre à sa charge jusqu'à 100 p. 100 de l'équipement, dans la limite de 300 000 francs par équipement, et la commune doit, pour sa part, mettre à disposition les terrains ou locaux nécessaires. L'accent a été mis sur la participation des jeunes à la définition, à la réalisation, puis à la gestion, à l'animation des « J-sports », avec l'encadrement d'un animateur fourni par la commune. Sur la formation aussi puisque, dans chaque site, l'Etat assurera une formation qualifiante à un jeune.

Lorsque ce programme a été lancé par le Premier ministre en juin dernier, je me suis tournée vers les sportifs de haut niveau pour qu'ils acceptent de parrainer chaque équipement et s'engagent à aider, comme l'a fait M. Drut, les jeunes dans l'animation d'équipements.

#### M. Guy Drut. Merci!

Mme le ministre de le jeunesse et des sports. Leur réaction, monsieur Bapt, a été formidable, de générosité et et de rapidité. Les plus grands sportifs ont fait preuve d'une conception exigeante et chaleureuse de la mission du sport, qu'on aimerait fortement contagieuse.

M. Guy Drut. Me permettez-vous de vous interrompre, madame le ministre?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je vous en prie, monsieur Drut.

M. le président. La parole est à M. Guy Drut, avec l'autorisation de Mme le ministre.

M. Guy Drut. Madame le ministre, cet aspect de votre action est très positif, et la France en avait besoin.

Ceia dit, un aspect du problème nous a peut-être échappé. En effet, vous avez parlé, notamment, de pistes de skateboard et de bi-cross. Or vous savez comme moi qu'une planche à roulettes ou un vélo de bi-cross coûte très cher.

Cemment faire en sorte que ces pistes, ces équipements, qui sont les bienvenus, puissent être utilisées dans de bonnes conditions et avec un matériel adapté?

C'est un peu le reproche que je vous ferai à ce sujet : il faut certes assurer les équipements, mais il faut aussi prévoir tout de suite le fonctionnement.

Et c'est une remarque que je veux positive.

#### M. Hubert Falco. Très bien I

Mme la ministre de le jeunesse et des sports. Votre souci est tout à fait louable. J'ai déjà essayé de répondre partiellement à votre interrogation, grâce d'ailleurs à des entreprises privées qui nous ont aidés pour compléter notre action en fournissant le matériel. Je pense notamment à Rhône-Poulenc, qui a accepté de financer à hauteur d'un million de francs des ballons pour l'ensemble des équipements sportifs de proximité. Un million, cela représente 15 000 ballons qui sont, au far et à me, ure, distribués au niveau des différents équipements.

Il faudrait poursuivre cette action, en demandant peut-être, à d'autres entreprises privées de se joindre à nous, car l'exemple de Rhône-Poulenc est tout à fait significatif de la volonté manifestée par certaines grandes entreprises de nous aider, sans tapage ni publicité excessive - M. Séguin le voit -, à financer ce programme qu'elles jugent important pour les jeunes.

M. Eric Raoult. Demandez l'aide d'Adidas !

M. Alain Néri. Me permettez-vous de vous interrompre, madame le ministre?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je vous en prie, monsieur Nén.

- M. le président. La parole est à M. Alain Néri, avec l'autorisation de Mme le ministre.
- M. Alain Nári. Madame le ministre, avec votre autorisation, je ferai remarquer à notre collègue M. Guy Drut que les communes ont quand même le sens des responsabilités et que, quand elles demandent une piste de skateboard, par exemple, c'est qu'elles ont les moyens de fournir l'équipement en planches.
  - M. Guy Drut. Pas à Meaux, monsieur Néri!
- M. Alsin Néri. Eh bien, il faudra que la municipalité de Meaux apprenne à gérer!
  - M. Eric Reoult. Elle est socialiste!
  - M. le président. Je vous en prie, messieurs l Poursuivez, madame le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Certains nous reprochent de n'agir qu'à court terme, sans souci du long terme. Mais le soutien aux 'associations et aux fédérations, les actions en faveur des équipements sportifs de proximité, l'aide aux projets de jeunes, les contrats d'aménagement du temps de l'enfant, l'aide aux petits clubs, la préparation des Jeux olympiques, est-ce de l'aide à court terme ou de l'aide à long terme? Sont-ce des actions qui s'inscrivent dans le temps ou bien des actions d'urgence?

Les équipements sportifs de proximité répondent à ce que tous les gens sensés, depuis l'ami de M. Hage jusqu'à M. Drut, tous les députés ici présents, avaient déjà proposé. Il ne s'agit pas, à l'évidence, d'une action « feu de paille ». Il s'agit, au contraire, de répondre à un vrai besoin.

J'ai entendu parler d'actions en faveur de la ville, certains orateurs se plaignant de ce que les zones rurales ne soient pas prises en compte. C'est au contraire un budget équilibré, qui vous est proposé, avec des actions équilibrées: l'aide aux projets de jeunes, les contrats d'aménagement du temps de l'enfant, l'aide aux petits clubs et même les équipements sportifs de proximité prévus dans la tranche des travaux pour 1992 dans certaines zones rurales démunies, constituent – et ce sera surtout le cas lorsque les communes accepteront l'intercommunalité – des actions en faveur des zones rurales.

#### M. Alain Calmat. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. J'ai entendu également parler d'effet d'annonce. Je crois au contraire qu'il s'agit d'actes concrets, si concrets d'ailleurs que vous parlez alternativement d'effet d'annonce et d'actions d'urgence.

J'ai entendu beaucoup de pa adoxes, voire de contradictions, dans les propos qui ont éti prononcés par certains orateurs. Le budget était qualifié le trop « Jeunes », de trop « Sports », de trop « sports pour ous » – ou, au contraire, de pas assez « sports pour tous » , de « bon budget finalement mais pas si bon que cela », la conclusion étant bien sûr l'annonce d'un vote négatif, pour des raisons qui n'ont pas grand-chose à voir avec l'analyse même du budget.

#### Plusieurs députés du groupe socialiste. Absolument !

Mme le ministre de la jeunease et des sports. En réalité, ce budget présente une hausse exceptionnelle. C'est un budget équilibré en faveur de la jeunesse et du sport. C'est un budget équilibré en ce qui concerne le sport d'excellence et le sport de solidarité. C'est un budget équilibré pour l'action dans les villes et dans le milieu rural. C'est un budget qui s'inscrit dans le long terme, parce qu'il s'intéresse profondément à l'avenir de la jeunesse et du sport.

J'ai donc les outils pour faire un bon travail. Et il faut la volonté d'écouter ce que nous disent les jeunes et ceux, très nombreux dans notre pays, qui aiment le sport : ceux qui en font, ou en feront, leur métier, ceux qui en font leur loisir et ceux qui d'un loisir feront peut-être un métier, car le sport offre aussi un chemin vers l'insertion professionnelle et représente un formidable gisement d'emplois.

Et l'on sait combien, à un âge ou dans des situations où l'on est enclin à douter de soi et des autres, le sport peut être assurance de soi, le sport peut être reconnaissance par les autres.

Un mot de ce partenaire essentiel que sont, pour le développement du sport, les collectivités territoriales, et au premier chef les communes. Je soultaite aller avec elles dans le sens d'une contractualisation plus large intégrant à l'échelon départemental et national les différentes dimensions d'un véritable plan d'aménagement sportif.

Comme je l'ai dit en commission, je vais demander aux présets de réunir l'ensemble des partenaires publics pour résléchir sur la politique sportive qu'ils menent, pour le moment, chacun de leur côté.

Par ailleurs, monsieur Hage, j'ai bien noté vos réflexions sur le CNAPS, et j'ai proposé d'ouvrir la Commission nationale du sport de haut niveau à ure représentation des collectivités locales,

Un mot encore sur le personnel et les agents du ministère. Car un budget réellement ambitieux, qui appelle la mobilisation de tous ceux qui y travaillent, qui militent pour les jeunes et pour le sport, engage aussi les agents du ministère de la jeunesse et des sports. Et je sais pouvoir compter sur eux. Le succès des actions de l'été dernier, c'est d'abord à eux qu'il est dû, au travail formidable qu'ils ont accompli en très peu de temps.

#### M. Thierry Mandon. Tout à fait!

Mms le ministre de la jounesse et des oports. C'est pourquoi je poursuivrai en 1992 la politique de renouveau du service public lancée dans mon ministère. L'informatisation des services bénéficiera d'une dotation complémentaire de 12,2 millions de francs et les actions de formation continue des personnels de 2 millions de francs de mesures nouvelles.

La revalorisation de la situation des personnels - vous en avez parlé, monsieur Néri - bénéficiera, INSEP compris, d'une enveloppe globale de près de 6 millions de francs, portant, au total, à 22 millions de francs les crédits mobilisés pour la modernisation et la revalorisation.

Parallèlement, il est cxact - comme ceci a été relevé et regretté tout à l'heure - qu'en solde net, 104 emplois seront supprimés en 1992. Le ministère de la jeunesse et des sports prend ainsi sa part de l'effort général de maîtrise des effectifs de la fonction publique. Je m'étonne que les reproches les plus vifs qui me sont adressés à ce propos émanent des apôtres de l'« Etat minimal », aussi prompts à réclamer des allégements fiscaux qu'à s'effrayer, semble-t-il, de la rigueur que l'Etat s'applique à lui-même.

M. Eric Raoult. Nous souhaitons un « Etat efficace », pas un « Etat minimal » !

Mme le ministre de la jeuneuse et des sports. Mais, monsieur le rapporteur, j'ai bien noté votre souhait, pour 1993, d'une présentation claire de la gestion prévisionnelle des effectifs du ministère. Ce sera fait.

Je conclus avec André Malraux : « Une civilisation de l'homme seul ne dure jamais très longtemps. »

Notre société ne doit pas s'enliser dans l'individualisme. Notre force, c'est notre dévouement, notre attention aux autres, et notre devoir est de refuser la montée des égoïsmes, de combattre aussi ceux qui les encouragent ou les exploitent.

Ma démarche est, à l'inverse, de faire vivre, pour tous, ces valeurs par lesquelles le sport se fait éthique de la vie en commun, et de multiplier pour les jeunes les chances d'une vie ouverte et pleine de promesses.

Les idées ne manquent pas. Restent la volonté et, avec elle, les moyens d'aller de l'avant qu'exprime clairement le projet de budget que je soumets à votre approbation. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Eric Raoult. Dommage qu'elle soit socialiste!

M. Hubert Falco. Eh oui !

M. la président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

#### ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Jeunesse et sports (suite): annexe nº 30. - M. Gérard Bapt, rapporteur spécial; avis nº 2256, tome XIII, de M. Georges Hage, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Départements et territoires d'outre-mer : annexe n° 11. – M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial ; avis n° 2259, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, tome I (Départements d'outre-mer), de M. Jérôme Lambert, Tome II (Territoires d'outre-mer), de M. Jean-Paul Virapoullé ; avis n° 2260, tome II, de M. René Drouin, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heure trente, troisième séance publique : Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT